

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien du Mont de Transet – E3

TOME 4.3 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Creuse

Commune : Mansat-la-Courrière

Maître d'ouvrage

NEOEN

Contacts

Bérénice VANPOULLE

6 rue Ménars

75002 PARIS

Tél : 06 34 26 32 34



Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement

 **encis**
environnement

Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

Tome n° 4.3 :
Volet paysage et patrimoine

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

Neoen, développeur/opérateur d'unités de production d'énergie renouvelable, a développé un projet éolien sur les communes de Thauron et de Mansat-la-Courrière, dans le département de la Creuse (23). Le projet, constitué de 6 éoliennes, a été déposé en novembre 2017. 5 éoliennes ont été autorisées en décembre 2019. L'éolienne E3 n'a pas été autorisée en raison d'une trop grande proximité avec une route communale.

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser une nouvelle étude d'impact sur l'environnement concernant cette éolienne E3, dont l'emplacement est modifié. Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement pour ce nouveau projet.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

Partie 1 : Introduction.....	5		
1.1 Les acteurs du projet	7		
1.1.1 Le porteur de projet	7		
1.1.2 Le bureau d'études paysagères.....	7		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	9		
1.2.1 Le Schéma Régional Éolien.....	9		
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin	11		
1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien	11		
1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	11		
Partie 2 : Méthodologie	14		
2.1 Méthodologie générale et définitions.....	16		
2.1.1 Démarche globale	16		
2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »	16		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	16		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles.....	17		
2.2 Choix des aires d'étude	18		
2.3 Méthodologie détaillée	20		
2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	20		
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	25		
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	26		
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet.....	30		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	30		
Partie 3 : Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	32		
3.1 Le contexte paysager du territoire	34		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	34		
3.1.2 Les unités paysagères.....	39		
3.1.3 Les perceptions sociales du paysage	47		
3.1.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés.....	50		
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	51		
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines.....	51		
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique.....	60		
3.2.3 Le contexte touristique	71		
3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	75		
3.3.1 L'analyse des structures paysagères	75		
3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER.....	80		
3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	85		
3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	94		
3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate.....	97		
3.4.1 La description des motifs paysagers.....	97		
3.4.2 Les espaces vécus	103		
3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	111		
3.4.1 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI	122		
3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle.....	123		
3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement immédiat.....	123		
3.5.2 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet ...	125		
3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien.....	128		
Partie 4 : Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	130		
4.1 L'objet « éolienne » et le paysage	132		
4.1.1 Les rapports d'échelle	132		
4.1.2 La couleur	136		
4.1.3 L'éclairage	136		
4.1.4 Le balisage des éoliennes	136		
4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief	136		
4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne	137		
4.1.7 L'angle de vue	137		
4.1.8 Typologies de perceptions statiques.....	139		
4.1.9 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur).....	139		
4.2 Principales problématiques éolien / paysage.....	140		
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force	140		
4.2.2 Les notions de saturation / respiration	140		
4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité.....	141		

4.2.4 Composition d'un parc éolien.....	142	7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	223
Partie 5 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet.....	144	7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.....	225
5.1 Historique et raisons du choix du site	146	Table des illustrations	226
5.1.1 Historique du projet.....	146	Bibliographie.....	231
5.1.2 Raisons du choix du site	147		
5.2 Solutions envisagées et choix de l'implantation.....	148		
5.3 Description de la variante de projet retenue.....	149		
5.3.1 Les éoliennes	149		
5.3.2 Les aménagements connexes	149		
5.3.3 La description des travaux	150		
5.3.4 La description des modalités d'exploitation	150		
5.3.5 Plan de masse.....	150		
Partie 6 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	154		
6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens	157		
6.1.1 Les observateurs	157		
6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien	157		
6.1.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens	158		
6.1.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens	159		
6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage.....	160		
6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude.....	162		
6.3.1 Rappel méthodologique	162		
6.3.2 Présentation des photomontages	162		
6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet.....	163		
6.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet du Mont de Transet	165		
6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée	167		
6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	180		
6.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate	193		
6.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation	209		
6.3.9 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	210		
6.4 Synthèse des impacts	216		
Partie 7 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet.....	219		
7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	221		
7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)	221		

Partie 1 : Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société Neoen pour le compte de la SAS Centrale Eolienne Mont de Transet - E3, société dépositaire de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien du Mont de Transet – E3.

Premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables, Neoen développe, finance, et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable, solaire et éolienne, et de stockage, en France et à l'étranger.



Solaire

Éolien

Stockage

Une des forces de Neoen repose sur son expertise et sa capacité à gérer toutes les phases du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à la mise en service et au démantèlement, en passant par le financement, la construction et l'exploitation. Supporté par des actionnaires stables et long terme, Neoen vise à développer, construire, financier et exploiter des actifs de production renouvelable dont elle conserve la propriété durant toute leur durée de vie, son modèle reposant sur la vente d'électricité renouvelable.



Développement

Financement

Maîtrise d'ouvrage

Exploitation

Les équipes sont regroupées au siège social de la société (6 rue Ménars, 75002 Paris) et sur trois antennes situées à Nantes, Aix-en-Provence et Bordeaux.

La société compte, au 31 décembre 2019, en France, une trentaine de réalisations de toute taille pour une puissance de 230 MW de centrales éoliennes et 527 MW de centrales solaires, dont la centrale solaire au sol de Cestas en Gironde, plus grande réalisation de ce type en Europe avec 300 MW de puissance installée. Forte de ses unités en opération, Neoen a ainsi réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de vente d'électricité de 253 millions d'euros.

Neoen a fait le choix de conserver l'exploitation de ses centrales en l'internalisant au sein du groupe. La production du parc énergétique de Neoen est suivie en temps réel à l'aide du système de supervision à distance mis en place par le service exploitation.

Avec à ce jour environ 3600 MW en opération et en construction en France et à l'international, Neoen ambitionne de devenir l'un des trois principaux producteurs français d'électricité verte indépendants, et confirme son objectif pour 2021 : plus de 5 GW en opération et en construction en France et à l'international.

Responsable du projet :

- Bérénice VANPOULLE, Chef de projets,

Adresse :

NEOEN

6 rue Ménars

75002 PARIS






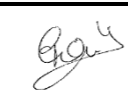
Téléphone : +33(0)6 34 26 32 34

1.1.2 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de quinze années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2020, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

Historique des révisions				
Version	Etabli par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Mélanie FAURE	Perrine ROY	Perrine ROY	Première émission (analyse de l'état actuel) 16/07/2020
				
1	Mélanie FAURE	Perrine ROY	Perrine ROY	Dossier finalisé 09/11/2020
				

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Éolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et articles R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le schéma régional éolien du Limousin, approuvé par arrêté du Préfet de région le 23 avril 2013, a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 15 décembre 2016, en raison de l'absence d'évaluation environnementale préalablement à son approbation. Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ces schémas.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

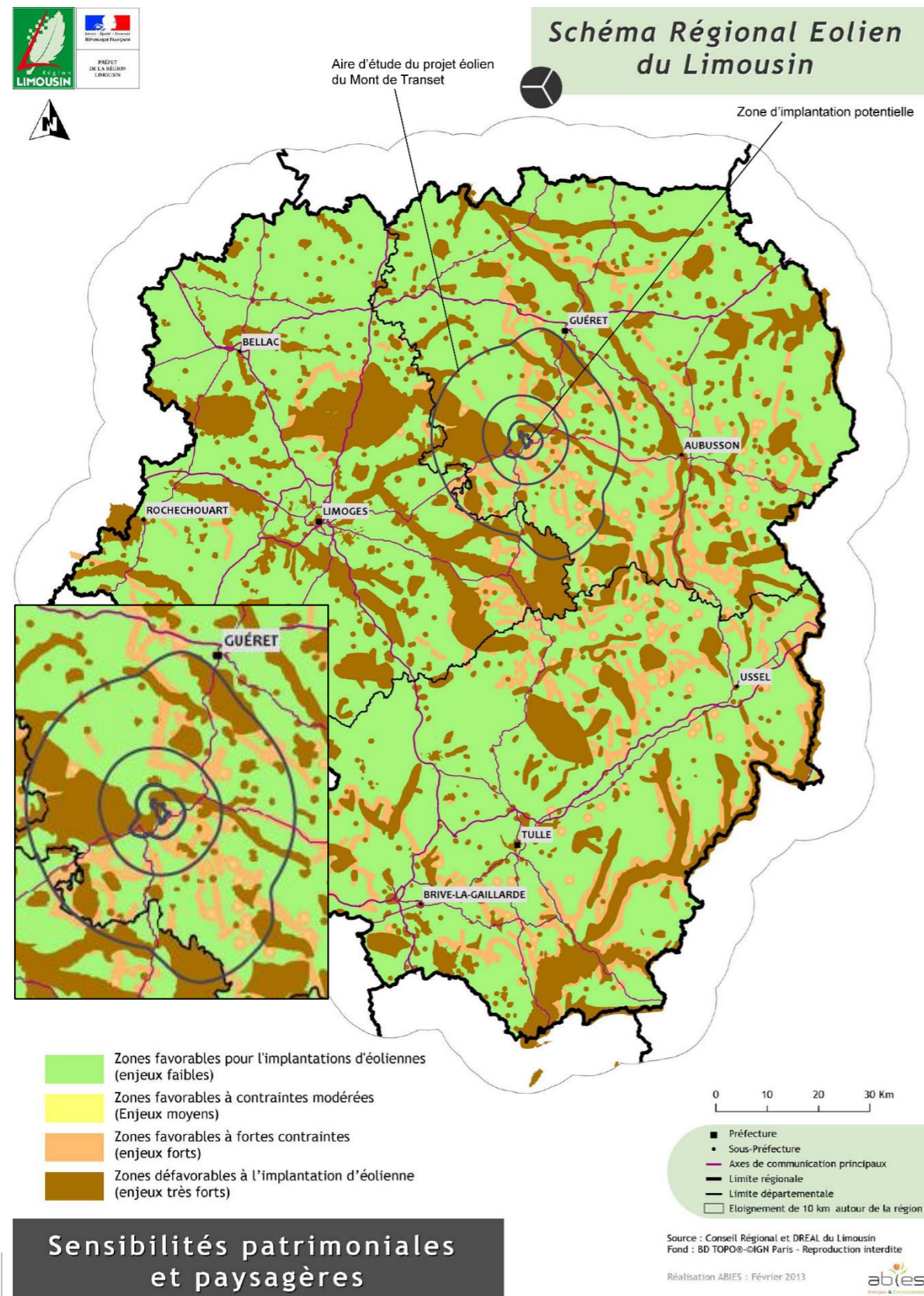
Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, ZPPAUP, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le schéma régional éolien du Limousin présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte suivante).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

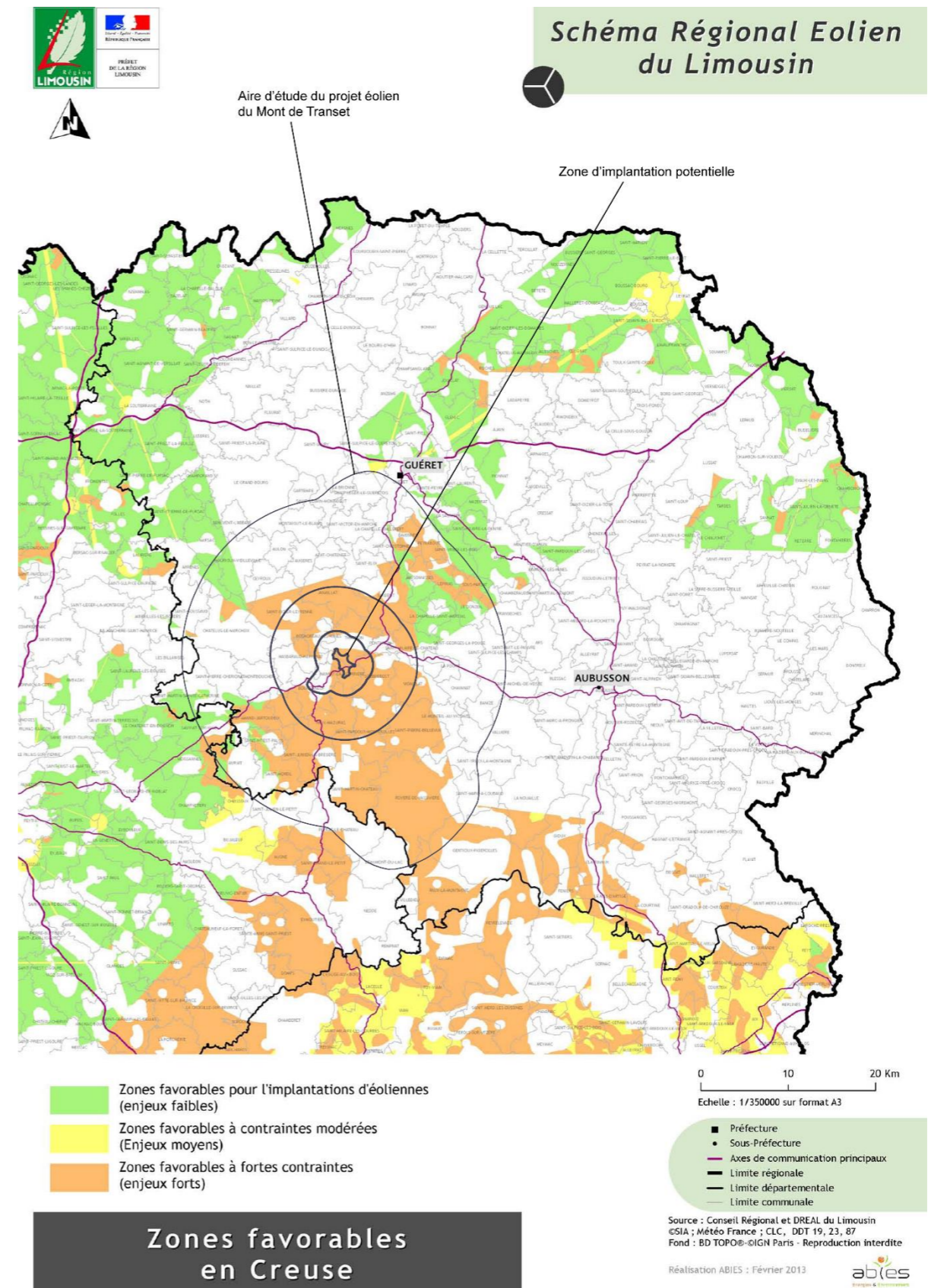
Le SRE Limousin contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- Etre à l'écoute des positions raisonnées des riverains et des acteurs de la vie économique locale. Elles doivent être analysées par les porteurs de projet, les élus, les services techniques en charge de l'étude des dossiers éoliens.
- Réaliser une implantation en accord avec les structures paysagères locales, en s'appuyant sur la perception et l'appréhension des structures paysagères par la sensibilité collective donnée et cultivée par le milieu social et la culture ambiante.
 - Eviter le mitage excessif du territoire par de très nombreux parcs disséminés dans l'espace, déconnectés du support paysager global.

Du point de vue paysager, l'aire d'étude de la Zone Potentielle d'Implantation (ZIP) du projet éolien se trouve sur une « zone favorable à fortes contraintes paysagères et enjeux forts » liée à la présence d'un rebord paysager (cf. page suivante). L'extrémité nord de la ZIP se situe quant à elle « en zone défavorable au développement de l'éolien à enjeux très forts » en raison du site emblématique de la vallée du Thaurion et de la Banize.



Carte 1 : Sensibilités paysagères du SRE en Limousin



Carte 2 : Zones favorables du SRE en Creuse

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale) ; les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet de savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à « éviter ».

Les lignes de faîtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de faîtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

La zone d'implantation potentielle se trouve dans un secteur de rebord paysager. Ce point sera étudié lors de l'état actuel et de l'analyse des impacts du projet éolien, notamment les rapports d'échelle avec la vallée la plus proche (Thaurion) et les éventuels effets de surplomb vis-à-vis des lieux habités.

1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Eolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE.

1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

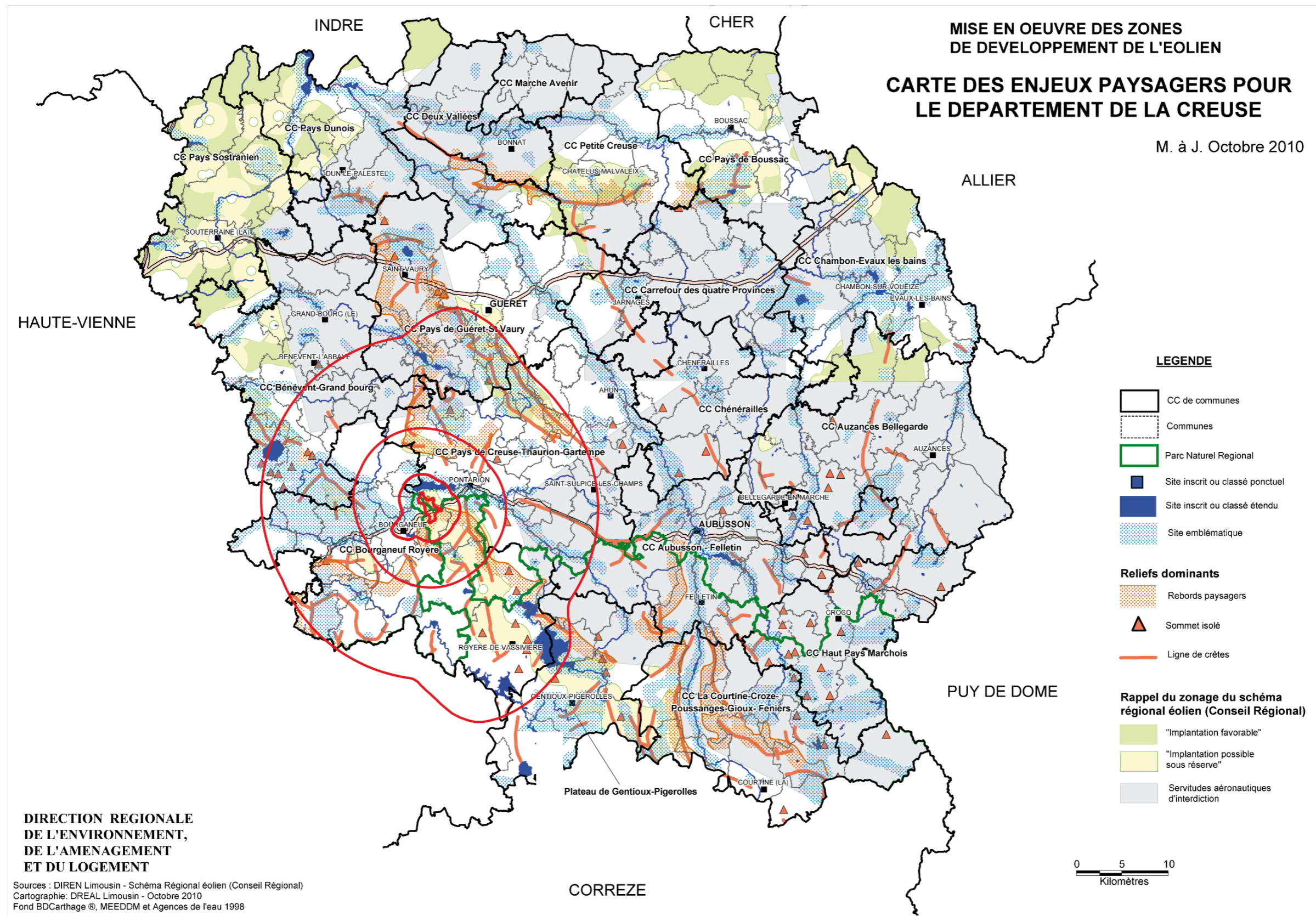
En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.



Carte 3 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne et de la Creuse vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin)

Partie 2 : Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel, rural, bocager.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine¹ désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

Le **paysage** est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le **paysage** est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plantes, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc.. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour « coller » aux pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de

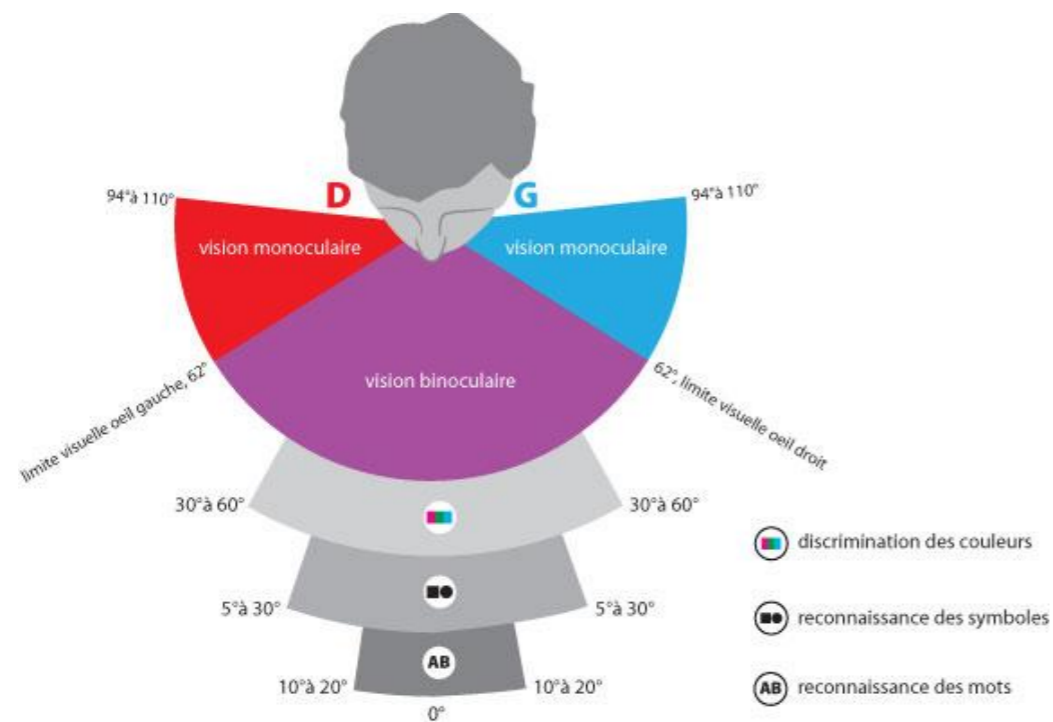
l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 120°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles.



2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » de 2016 et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, les aires d'études utilisées pour le projet du Mont de Transet – E3 sont identiques à celles ayant été définies pour le projet du Mont de Transet, autorisé en décembre 2019.

- Zone d'implantation potentielle (ZIP) :

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc..). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et autres servitudes grevant le territoire) et environnementaux (habitats, paysage, géomorphologie, etc..).

La zone d'implantation potentielle du projet du Mont de Transet – E3 correspond au site d'implantation ayant été étudié dans le cadre du projet du Mont de Transet, déposé en 2017 et dont 5 éoliennes ont été autorisées en décembre 2019. Cette démarche permet d'analyser le territoire de manière cohérente et de prendre en compte l'adéquation de l'éolienne prévue dans le cadre du présent projet avec les 5 éoliennes précédemment autorisées.

- Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. L'AEI a été étendue au sud-ouest pour englober la ville de Bourgneuf qui présente de nombreux enjeux patrimoniaux. Elle prend également en compte les bourgs de Thauron et de Mansat-la-Courrière et les sites naturels des Gorges du Verger et du Thaurion.

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 7 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Ce périmètre

rassemble les bourgs de Bosmoreau-les-Mines, Saint-Dizier-Leyrenne, Pontarion, Saint-Hilaire-le-Château.

- Aire d'étude éloignée (AEE) : 7 à 17 km.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Elle recouvre un large territoire vallonné et très boisé. Au sud-est, une extension a été créée pour intégrer le lac de Vassivière et le lac de Lavaud-Gelade. Le lac de Vassivière représente l'un des principaux sites touristiques du secteur d'étude. Ce périmètre prend également en compte une partie de la vallée de la Gartempe au nord. Le périmètre est agrandi au nord pour prendre en compte les Monts de Guéret qui dominent la ville de Guéret. Depuis ces points hauts, quelques visibilitées sont envisageables. La ville de Guéret, située à 23 km n'est pas intégrée au secteur d'étude. Premier pôle urbain du département de la Creuse, elle présente un intérêt pour ses enjeux patrimoniaux mais les visibilitées avec le projet seront inexistantes en raison de la topographie, de la végétation et de la distance à la ZIP.

La ville de Guéret sera étudiée succinctement dans le contexte général mais de ne sera pas prise en compte dans l'analyse de l'AEE.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE



Carte 4 : Définition des aires d'étude

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état actuel sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc..) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc..) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction

de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier.

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie aux alentours, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état actuel doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu le 16/08/2016 et 31/08/2016,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc..),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, coupes topographiques et autres

- illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, ZPPAUP / AVAP, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
 - un inventaire des sites reconnus touristiquement,
 - un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
 - un inventaire des réseaux de transport,
 - un reportage photographique,
 - des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

2.3.1.1 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial, mais aussi sur le projet éolien.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse de **l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état actuel** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - o en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - o en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - o selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - o les perceptions des touristes,
 - o les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale portera sur un **panel de 6 à 8 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire rapprochée, habitants de l'aire éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de maire, touristes, propriétaires fonciers, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewer les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état actuel : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieux bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc.,
- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : **explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état actuel.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé ; à travers notamment les paysages emblématiques/représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants/acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

2ème objectif : établir un **diagnostic des perceptions des paysages éoliens**. Ce diagnostic sera réalisé en 2 temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.

- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à **dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien** (j'aime/je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions/interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant/acteur local et paysage.
- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants (comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)
- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture. Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.
- Chaque entretien durera entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.
- Chaque entretien sera pris en note et enregistré.
- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.
- Le premier objectif sera évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.
- De même, le projet éolien à l'étude sera tenu confidentiel auprès des personnes interrogées.
- Les données verbales recueillies feront l'objet d'un rapport d'étude.

Population interrogée : Sept personnes habitant ou travaillant dans l'aire immédiate ont été interrogées :

- Lieu de résidence : 100 % résidant et/ou travaillant sur l'aire immédiate
- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).
- Profil socio-professionnel :
 - o deux élus à la retraite,
 - o un employé de l'office de tourisme,
 - o un commerçant,
 - o une jeune agricultrice,
 - o un exploitant forestier à la retraite,
 - o un propriétaire de chambre d'hôte

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée
- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.
- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologie.
- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.2 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état actuel est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau de la page suivante. A chaque critère est attribuée une valeur.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien, actualisation 2010

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc..).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)					
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETE/ORIGINALITE	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
CRITERE	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (150 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (150 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC La ZIP	Très éloigné Ex. : supérieure à 30 km	Eloigné Ex. : entre 15 et 30 km	Relativement éloigné Ex. : entre 10 et 15 km	Rapproché Ex. : entre 2 et 10 km	Immédiat Ex. : entre 0 et 2 km
CRITERE	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état actuel du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères qui auront été mises en évidence lors de l'état actuel. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état actuel du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

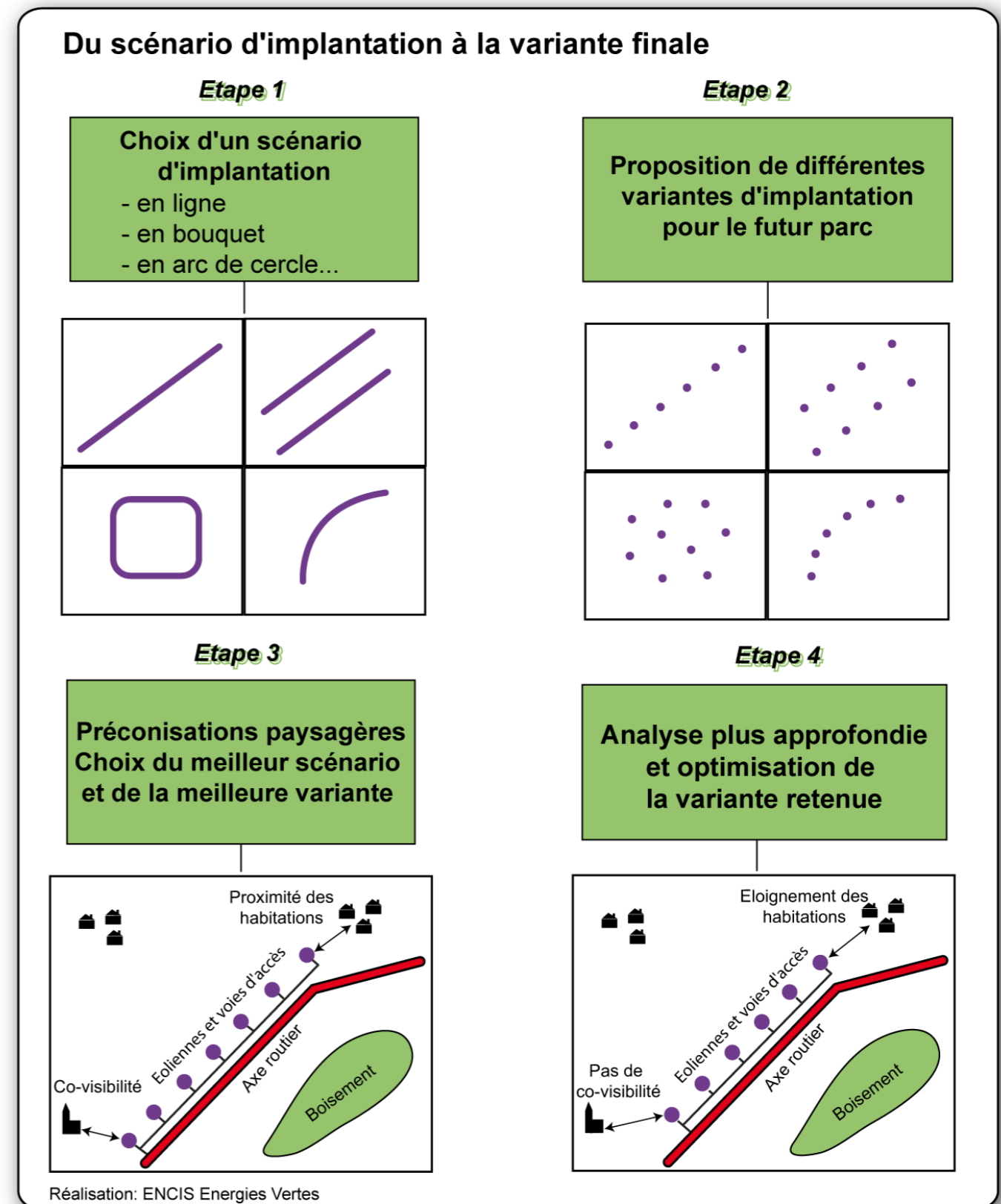


Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état actuel.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage.

Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- Les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- la prise en compte des perceptions sociales
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc.. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraison, etc.. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif / négatif, nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une

enquête publique ;

– ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distances au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages,

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité / covisibilité / intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc..)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par Neoen. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste d'ENCIS à l'issue de l'état actuel du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux.

Prises de vue

Les prises de vue consistent en plusieurs photographies qui serviront à créer une vue panoramique par assemblage. La zone de recouvrement entre chaque photographie est d'environ 1/3 de leur largeur. L'appareil utilisé est un réflex numérique, placé à hauteur d'homme, qui permet de travailler avec un objectif à focale fixe d'une longueur équivalente à la vision humaine (50 mm). Cette valeur est calculée avec la diagonale du support de la prise de vue (qui était auparavant une pellicule photosensible et qui est aujourd'hui un capteur numérique).

Pour un appareil argentique, le capteur avait une dimension de 24x36 mm et une diagonale légèrement supérieure à 43mm ; le standard pour la focale normale était un objectif de 50 mm. C'est donc cette valeur qui était retenue pour la construction optique dite « à focale normale » et proche de la vision de l'œil humain.

L'utilisation d'un capteur numérique implique que la diagonale du capteur se situe autour de 30 mm (variable selon les marques d'appareils qui utilisent des capteurs différents). La focale normale pour ces boîtiers sera en général entre 28 et 35 mm. Le rapport entre diagonale des anciens appareils photo et diagonale des appareils réflex numériques est donc variable : 1.6 dans le cas de Canon, 1.5 dans le cas de Nikon, pour les deux marques les plus courantes.

L'appareil utilisé pour les photomontages de ce dossier est un Nikon D5300, réglé avec une focale de 35 mm. Grâce au facteur de conversion de 1.5, on obtient en résultat une focale normale très proche de 50 mm.

Afin de réaliser les prises de vue les plus représentatives de l'environnement du projet, la période a été choisie en fonction des conditions ambiantes les plus favorables : météo (ensoleillement, visibilité), horaires et luminosité selon les points de vue,...

Réalisation des photomontages

Suite à ces prises de vue, un cartographe va pouvoir réaliser des simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage à l'aide du logiciel WindPro 3.1. Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (BD

Alti de l'IGN, ou SRTM conçu par la NASA à partir d'observations satellite).

Le cartographe assemble la série de photos de manière à obtenir un panorama représentant un angle de 80° (l'angle d'observation de l'œil humain est de 60°, celui de perception de 120°), tout en conservant la focale originale. Le choix d'un angle de 80° permet une représentation réaliste du champ visuel perçu tout en évitant des déformations trop importantes liées à l'assemblage de plusieurs photographies.

Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d'éoliennes de type Vestas V110 ou N117 présentant un gabarit équivalent, d'une hauteur totale de 149,5 m en bout de pale (mât de 91 ou 95 m et diamètre du rotor de 110 ou 117 m).

Le logiciel WindPro simule ainsi la position et les dimensions des éoliennes en surimposant un « croquis » à la prise de vue assemblée. Ce croquis permet de distinguer les éoliennes masquées par des éléments du paysage : végétation, relief, bâti... Dans ce dossier, plusieurs croquis ont été retravaillés afin de rendre visibles les esquisses de ces éoliennes masquées et sont présentés en support des photomontages eux-mêmes.

Le rendu final créé par WindPro est une représentation des éoliennes (mât, nacelle et rotor) dans la prise de vue. Les parties non visibles des éoliennes (cachées par le relief, un masque végétal, un bâtiment...) sont ensuite effacées à l'aide du logiciel Photoshop pour aboutir à la vue simulée définitive.

Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées simplement et cet outil permet d'orienter le développement du projet vers l'implantation présentant la meilleure insertion paysagère.

Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

Si les éoliennes se situent entièrement derrière une butte, un masque végétal, un bâtiment, ou autre obstacle visuel, alors la localisation des éoliennes est représentée par un encadré en pointillé blanc et/ou précisée grâce à un cercle coloré représentant la surface du rotor et une ligne blanche représentant le mât grâce au croquis issu de WindPro.

Chaque photomontage est traité selon les paramètres bruts de la prise de vue (heure, éclairage, orientation, etc...). L'apparence véritable d'une éolienne en termes de couleur, de contraste avec le ciel, variant à tout moment, la simulation n'est alors qu'un « instantané ». Sur quelques photomontages, certaines éoliennes n'étant pas assez visible (notamment en raison d'un contraste peu important) et dans un souci de communication, certains paramètres (éclairage, heure de prise de vue) ont été modifiés (exagération du contraste en particulier) afin d'obtenir un rendu optimal.

Lorsque les éoliennes sont visibles mais difficiles à distinguer du fait de leur éloignement, un zoom sur leur position peut être intégré à la simulation paysagère.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc...). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuel des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu très faible	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
COVISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et créant un effet d'écrasement	Echelles complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE/PERCEPTION SOCIALE	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITERE VALEUR	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE

Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'éviter des impacts,
- celles qui peuvent réduire les impacts,
- celles compensant les impacts ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'accompagner la mise en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état actuel). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable d'exécution de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- L'**étude des perceptions et représentations sociales** d'un territoire, des paysages et du projet en question sont réalisées à partir de l'analyse sensible du paysagiste et des informations collectées lors des visites de terrain. Les résultats obtenus ne s'apparentent donc pas à une enquête sociologique mais permettent de présenter un regard sur la façon dont le paysage peut être perçu.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

Partie 3 : Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

L'état actuel de l'environnement du projet du Mont de Transet - E3 se base sur l'état actuel du projet du Mont de Transet, déposé en novembre 2017 et dont 5 éoliennes ont été autorisées en décembre 2019. Les enjeux et sensibilités identifiés lors du projet initial ont été mis à jour en prenant en compte les évolutions des différentes bases de données utilisées.

3.1 Le contexte paysager du territoire

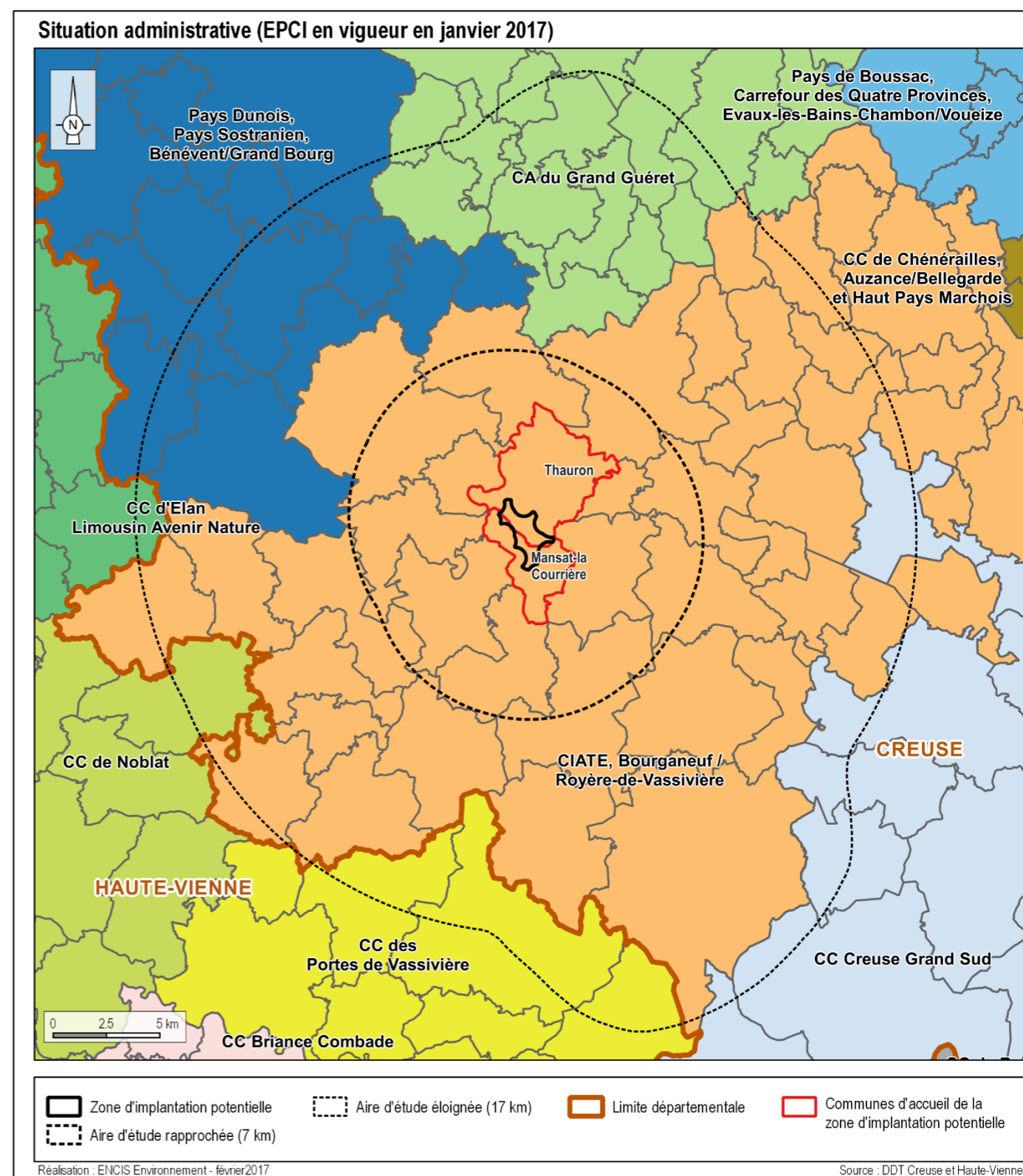
L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 17 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation administrative

Le projet éolien est situé au nord-est de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Creuse. Le site est localisé sur les communes de Thauron et de Mansat-la-Courrière. Les communes de Mansat-la-Courrière et Thauron font partie de la Communauté de Communes de CIATE, Bourgneuf / Royère de Vassivière (cf. carte ci-contre). Cette structure intercommunale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 correspond à la fusion des anciennes communautés de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière (dont faisait partie Mansat-la-Courrière) et du Pays Creuse - Thaurion – Gartempe (dont faisait partie Thauron).

L'aire d'étude éloignée est placée en majorité sur le département de la Creuse. Une partie de ce périmètre déborde sur la limite à l'est de la Haute Vienne et englobe cinq communes de ce département.



Carte 5 : Situation administrative de l'aire éloignée

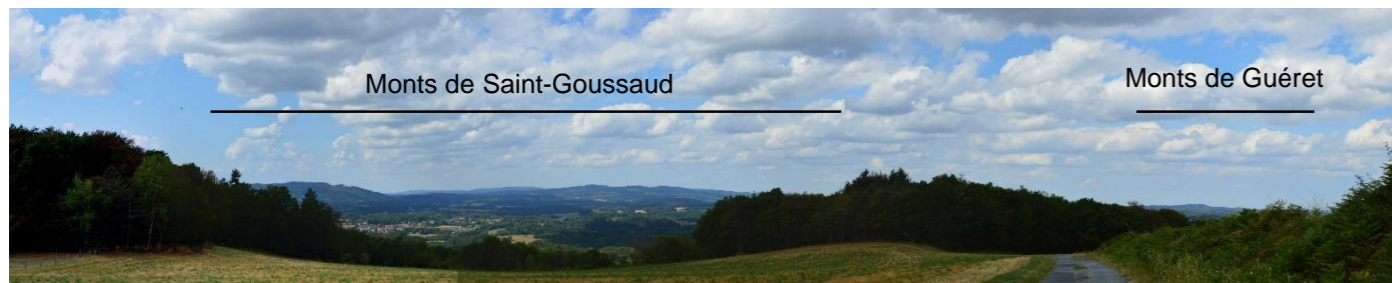
3.1.1.2 Hydrographie et relief

L'aire d'étude éloignée se trouve dans les premiers contreforts du Massif Central, à l'extrémité septentrionale du plateau de Millevaches. Elle est située à la confrontation entre les deux principales entités paysagères de la région : les plateaux ondulés de la campagne parc du nord-ouest du département Creusois et le début de la montagne Limousine. La présence d'émergences montagneuses comme les Monts de Guéret ou les Monts de Saint-Goussaud qui s'élèvent entre 600 m et 700 m, produit une rupture marquée entre ces deux grandes entités. Au sud-est, le plateau du Pays de Vassivière est le secteur le plus haut à l'échelle de l'AEE avec des altitudes atteignant 832 m.

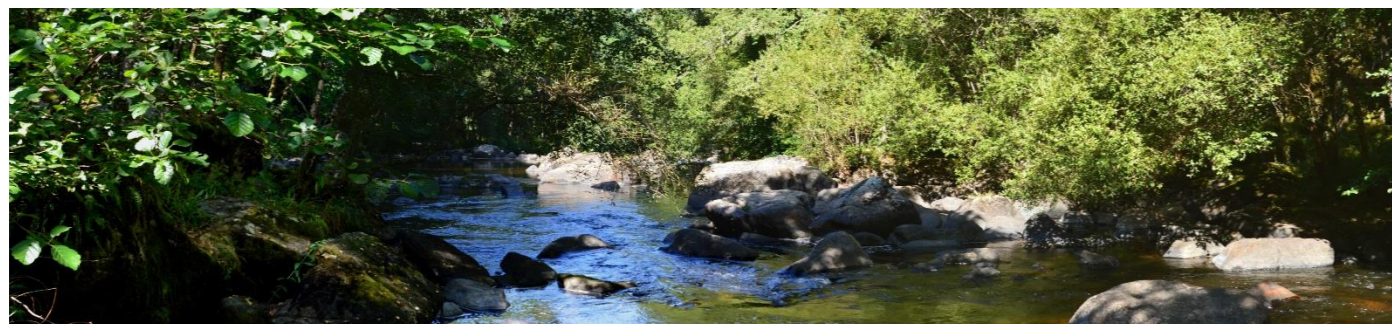
Le terme de montagne employé dans ce dossier est à prendre en compte au regard des caractéristiques locales. Les sommets sont de formes arrondies et d'une hauteur maximale de 800 mètres, ce qui peut sembler faible par rapport à certain massifs français. Mais c'est bien plus d'une ambiance que de réelles caractéristiques géographiques dont il est question ici.

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye, au nord-ouest se compose quant à lui d'ondulations plus ou moins marquées par de petites collines boisées.

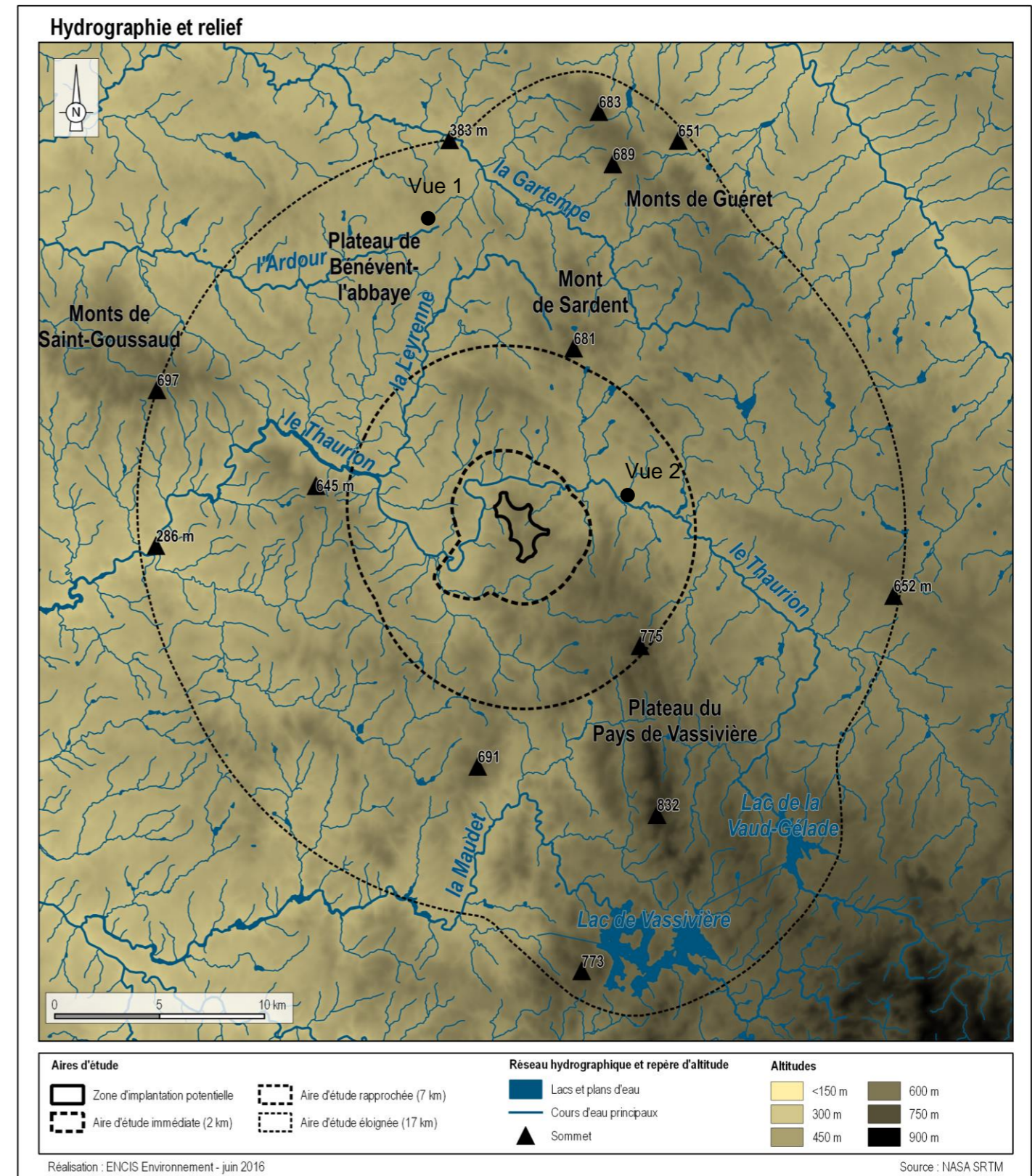
Les îlots montagneux, qui correspondent au prolongement de la montagne limousine, créent un ensemble de bassins versants et structurent un réseau hydrographique dense. De nombreuses vallées comme celle du Thaurion serpentent entre ces variations topographiques. Au sud-est, le réseau hydrographique alimente deux lacs, ceux de Lavaud-Gelade et de Vassivière. L'Ardour, la Gartempe ainsi que la Leyrenne, un affluent du Thaurion, prennent leurs sources dans le secteur étudié. L'altitude descend jusqu'à 286 m en aval du Thaurion à l'ouest et à 383 m en amont de la Gartempe au nord.



Photographie 1 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis le massif de Guéret au sud de Bellesauve



Photographie 2 : Le Thaurion au sud de Thauron



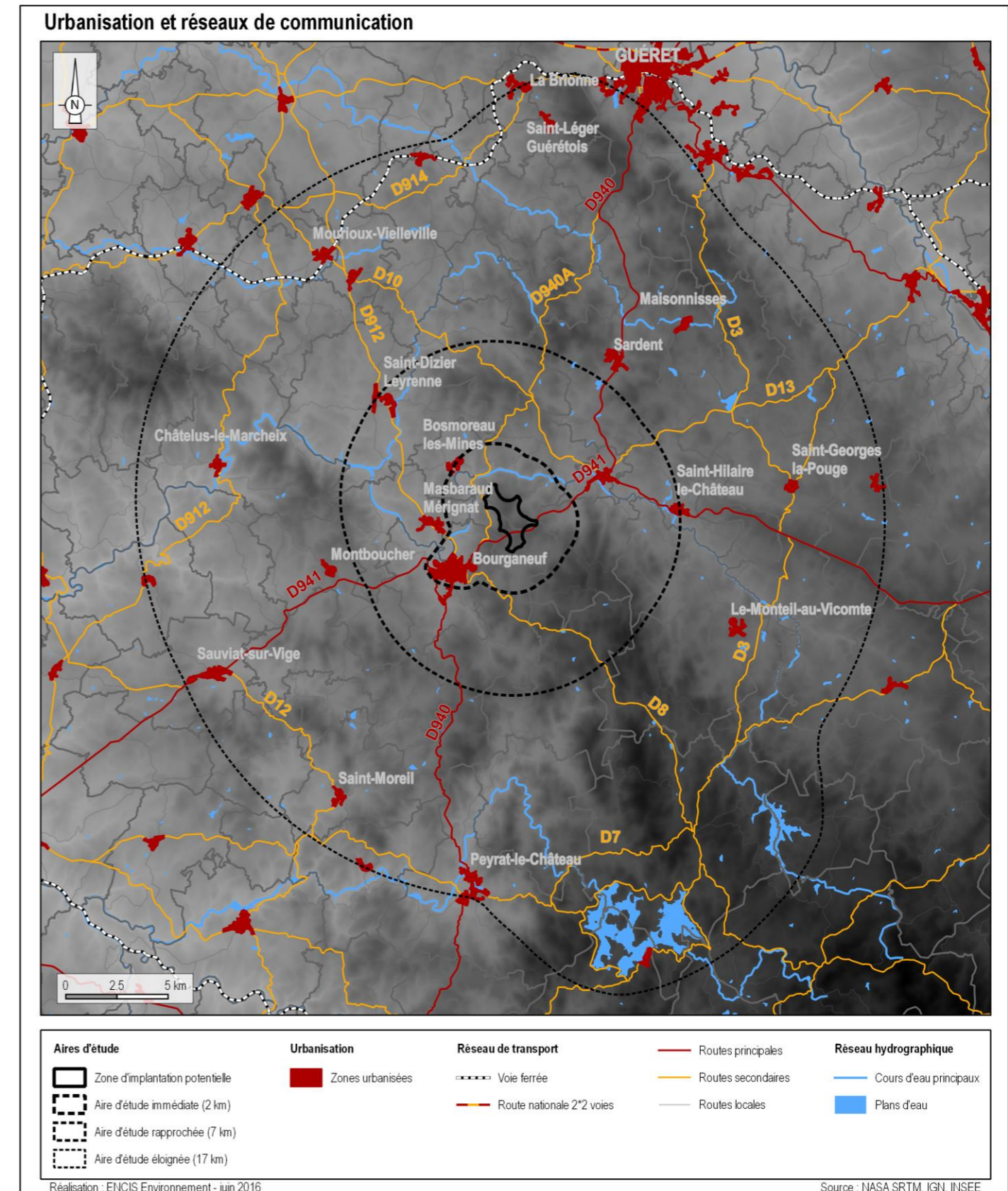
Carte 6 : Hydrographie et relief de l'aire éloignée

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

Au nord-est, en limite de l'aire d'étude éloignée, se trouve Guéret, la préfecture de la Creuse avec 13 161 habitants (en 2017 selon l'INSEE). C'est le pôle urbain principal du département et il concentre la plupart des commerces et services. La partie sud de la commune est incluse dans l'aire d'étude éloignée mais la ville n'est pas intégrée au périmètre de l'AEE et ne sera donc pas étudiée.

L'ensemble de l'aire d'étude est de densité faible. Les zones urbaines constituées de bourgs et de hameaux sont dispersées le long les axes de communication. Au sud, l'habitat est très peu présent en raison du relief marqué notamment au niveau du plateau de Millevaches. Sur l'ensemble du territoire d'étude, on note la présence de quelques bourgs principaux tels Sauviat-sur-Vige (889 habitants) Peyrat-le-Château (1 013 habitants) ou Sardent (788 habitants). Il n'existe aucune zone habitée de plus de 2 000 habitants.

Aucune autoroute n'est présente au sein de l'AEE. La route nationale N145, à 2x2 voies, passe au nord de Guéret, à environ 21,7 km de la ZIP. Elle relie Montluçon à l'A20 au nord de Limoges. La voie ferrée reliant Limoges à l'ouest et Montluçon et Felletin à l'est traverse l'extrémité nord de l'AEE. Elle est au plus proche à 13,4 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. L'aire d'étude éloignée comprend plusieurs axes de circulation reliant les principaux lieux de vie entre eux. Le réseau de transport est structuré autour des routes départementales D940 (nord/sud) et D941 (est/ouest). Ces voies traversent l'AEE dans sa partie centrale. Entre ces axes principaux, le réseau routier secondaire est relativement dense et permet une bonne desserte du territoire. Dans les zones où le relief est plus marqué, le réseau routier épouse les formes des petits vallons en serpentant entre les successions de puys comme c'est le cas pour la D8 qui serpente entre le puy Combeau, le puy des Débats et le puy de la Vedrenne par exemple.



Carte 7 : Urbanisation et réseaux de communication

3.1.1.4 Occupation du sol

Le relief conditionne les modes d'occupation du sol. L'aire d'étude éloignée est donc divisée en deux parties correspondant aux ambiances paysagères dominantes : la montagne et la campagne-parc, correspondant aux prémices de la montagne, tempérées par des pâtures et ponctuées de bois et de beaux arbres qui font de l'ensemble une élégante campagne-parc plutôt qu'un vrai bocage.

Dans les parties basses, le plateau ondulé de Bénévent-l'Abbaye est principalement occupé par des parcelles agricoles relativement ouvertes au bocage irrégulier. L'alternance des prairies et des champs laisse cependant quelques lisières boisées de feuillus autour des principales zones d'habitats.

Les parties hautes du massif de Guéret, des monts de Saint-Goussaud et du plateau du pays de Vassivière sont à dominante forestière. Les parties hautes sont colonisées par des massifs mélangeant conifères et feuillus. Les pentes aussi sont boisées, produisant ainsi une continuité entre les monts de Guéret et le plateau de Vassivière. Les lisières bordées de prairies créent de nombreuses zones de respiration parmi la masse boisée. Ces alternances de milieux ouverts et de milieux fermés séquentent les ambiances paysagères même si la végétation reste très dense.

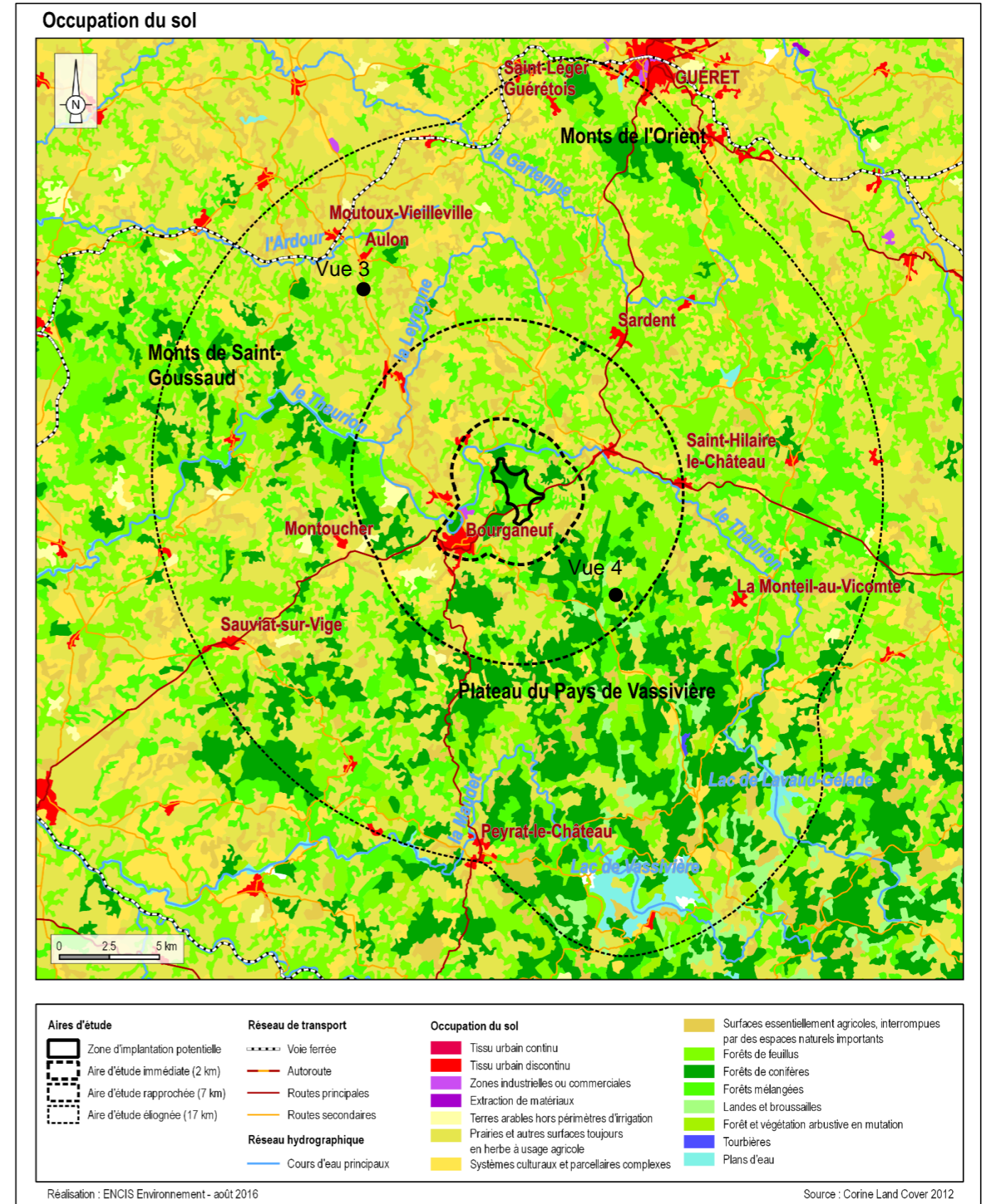
L'activité sylvicole occupe la plus grande partie de l'aire d'étude.



Photographie 3 : Pâturage de bovins à Montaigut-le-Blanc



Photographie 4 : Prairies du pays de Vassivière avec vues sur les collines boisées en arrière-plan



Carte 8 : Occupation du sol

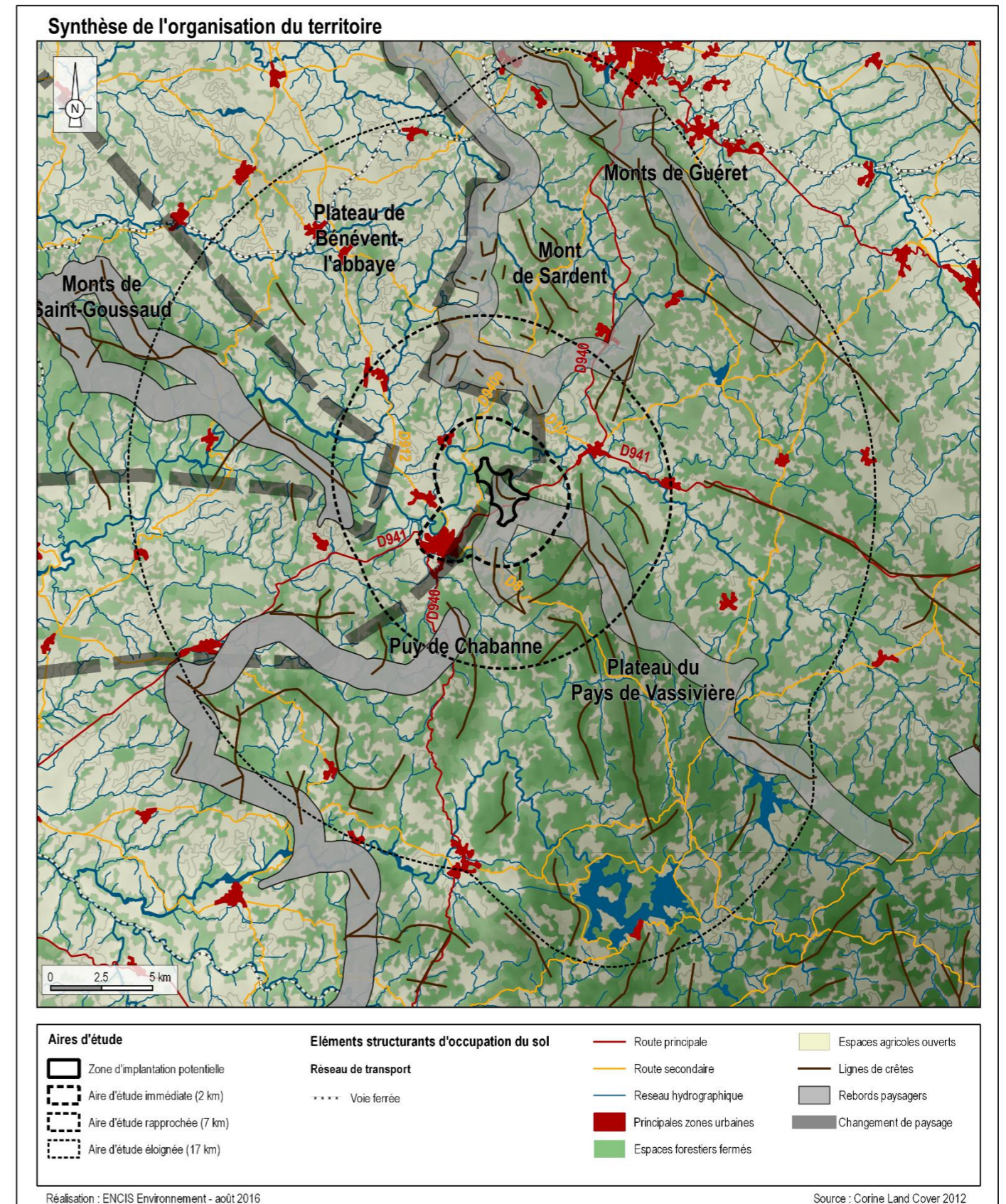
3.1.1.5 Synthèse du contexte paysager

Des plateaux ondulés à la montagne Limousine, l'aire d'étude éloignée se situe dans plusieurs zones de rebord paysager, partagée entre le massif de Guéret, les monts de Saint-Goussaud, le pays de Vassivière et le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg. Ces différences de paysages restent fortement marquées en raison de la présence de monts tout autour du plateau et du morcellement progressif des boisements en allant des monts vers le plateau de Bénévent / Grand Bourg.

Le périmètre d'étude est marqué par l'activité forestière. Les boisements occupent environ les deux tiers de l'aire d'étude éloignée. La plupart des points hauts sont boisés. Les terres du plateau de Bénévent au nord sont mises en culture. La vallée du Thaurion marque une limite naturelle entre le plateau cultivé au nord et les chaînes de puys colonisés par les forêts de résineux au sud.

L'urbanisation est de faible densité et est organisée en fonction des voies de communication. Le plateau plus développé que les monts rassemble la plupart des petits bourgs du secteur. L'aire d'étude éloignée ne comporte pas de grands pôles urbains, les villages de Sardent, de Sauviat-sur-Vige et du Peyrat-le-Château constituent les secteurs urbanisés les plus importants. Dans le sud-est de l'AEE, au niveau du plateau de Millevaches, l'habitat est très peu développé, contraint par les structures physiques.

L'AEE est donc une zone de contraste et de transition entre deux paysages. Le relief de plateau aux doux vallonnements se substitue à des ambiances plus montagnardes. Les cultures laissent place aux forêts. Les lignes d'horizon sont marquées par les silhouettes arrondies des monts.



Carte 9 : Synthèse de l'organisation du territoire

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée par le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (2010) : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages de Limousin a permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Deux grands types d'ambiances paysagères ont ainsi été déterminés :

- La montagne limousine
- La campagne parc

Au sein de ces grands ensembles paysagers ont été distinguées des unités paysagères :

Pour la montagne limousine

- Le pays de Vassivière

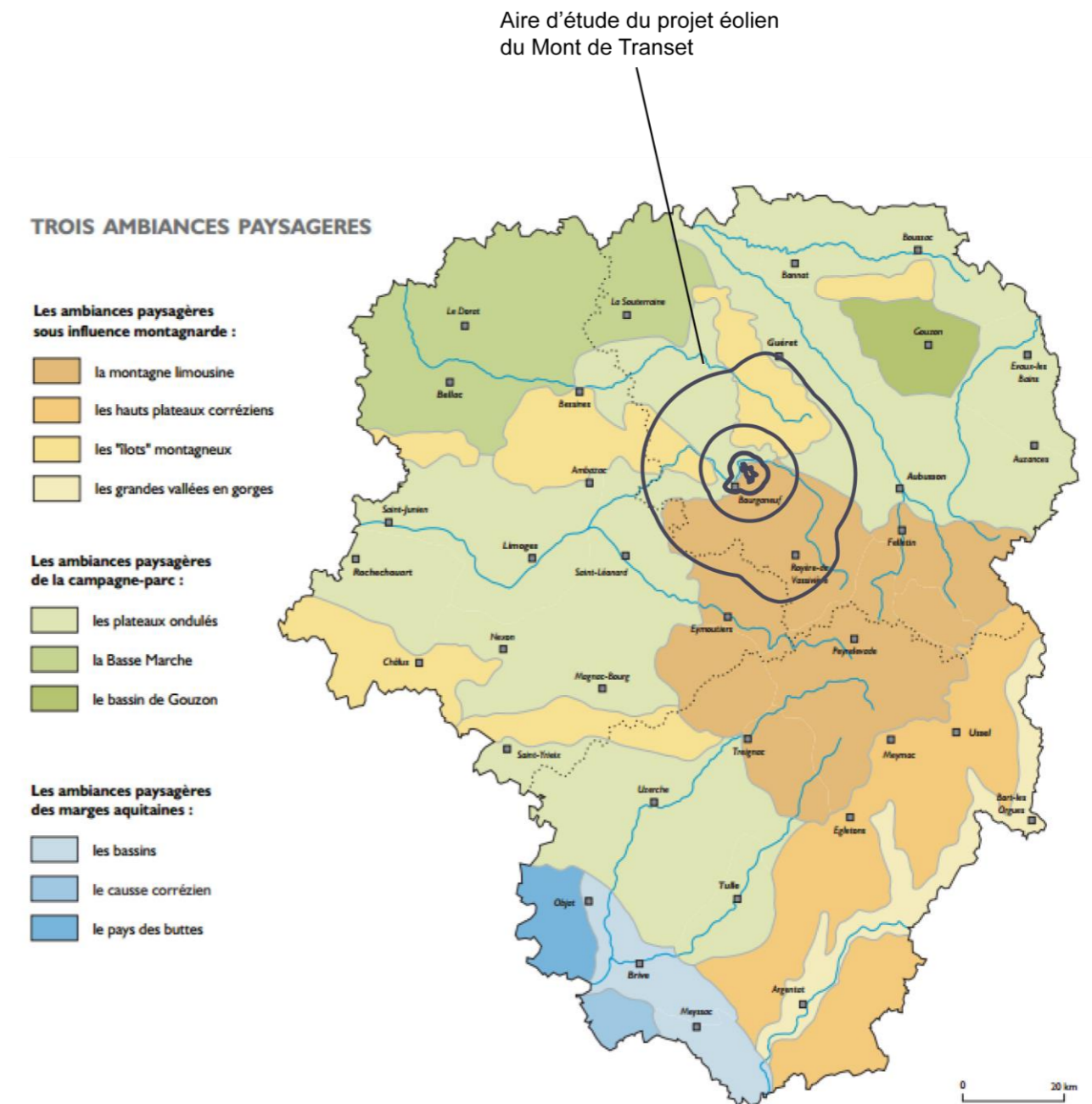
On distinguera les unités paysagères des îlots montagneux de l'entité de la montagne limousine avec :

- Le massif de Guéret
- Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

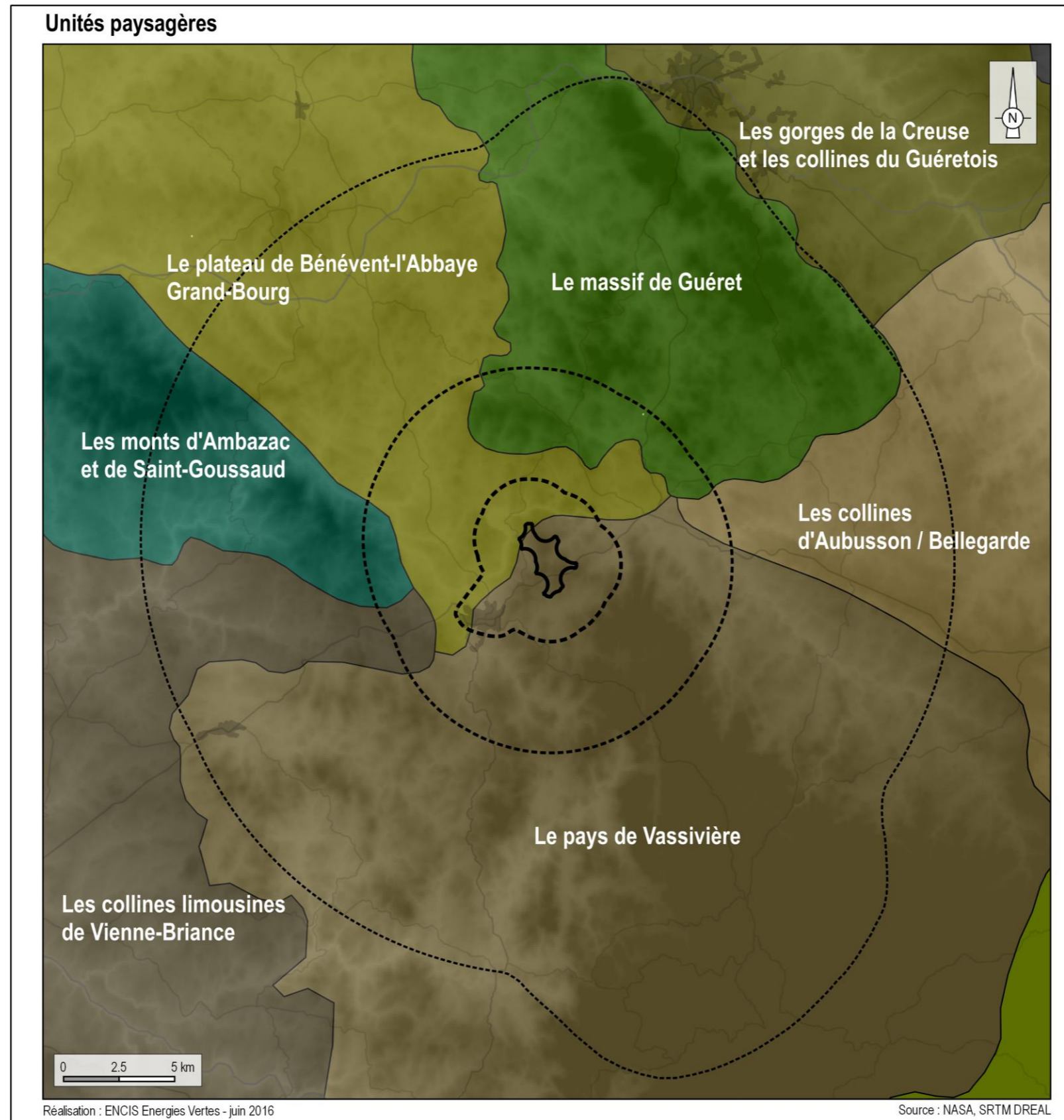
Pour la campagne parc, avec les plateaux ondulés :

- Les collines d'Aubusson / Bellegarde
- Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg
- Les collines limousines de Vienne - Briance

La ZIP se situe dans l'entité paysagère du « **pays de Vassivière** ».



Carte 10 : Les grandes ambiances paysagères du Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin)



Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude

3.1.2.1 Le massif de Guéret

Description

Émergence rocheuse prolongeant la montagne limousine, séparée par la vallée du Thaurion, les sommets du massif de Guéret avoisinent les 690 mètres. Cet ensemble de puys s'étend sur près de 20 km et constitue une barrière entre la campagne bocagère de Guéret et la plaine vallonnée du plateau de Bénévent Grand-Bourg. Les plantations mixtes, entre feuillus et résineux, occupent l'ensemble des sommets. Au sud du massif, la Gartempe prend sa source. La naissance de cette vallée crée une rupture entre le massif de Guéret et les Monts de Sardent. Ces monts se composent « d'une succession de croupes-collines » où le relief s'adoucit progressivement.

La densité du réseau routier est moins importante compte tenu des contraintes liées au relief. Les fermes sont éparpillées au sein d'un réseau de clairières. Les principaux hameaux constitués de maisons de granite sont disposés sur les pentes des monts. La mise en valeur des sources par l'aménagement de fontaines, ainsi que les murets de pierre sèche renforcent le caractère montagnard de ce secteur.

Dynamiques

La gestion forestière a permis de développer de nombreuses activités de loisirs en bonne intelligence avec l'exploitation sylvicole grâce à la mise en place d'une charte forestière pour le pays de Guéret accompagné par un plan d'action animé depuis 2010 par l'ONF.

La baisse constante de l'activité d'élevage pourrait à terme occasionner des bouleversements dans la gestion des milieux ouverts.

Perceptions sociales

La forêt est de plus en plus présente dans la perception sociale pour la part de rêve et de mystère qu'elle dégage. La présence d'importants monolithes, comme les pierres Civières, un chaos granitique typique du Limousin véhicule encore aujourd'hui un univers où se mélangent mythe et légende locale.

Les activités sportives et ludiques autour de la forêt de Chabrières, ainsi que les nombreux sites aménagés pour le public, démontrent l'attrait des populations urbaines pour ces espaces naturels.



Photographie 5 : Vue sur les Monts de Guéret depuis la D940, au nord-est de la Chapelle-Taillefert



Photographie 6 : Vue sur le plateau de Saint-Sulpice-le-Guérétois depuis les pierres Civières

3.1.2.2 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Description

Ce grand plateau s'étend vers le nord en direction de la Souterraine. Bordé par les monts de Guéret et les monts de Saint- Goussaud, il se différencie nettement du relief environnant et laisse place à un paysage plus plat et plus habité bercé par de douces ondulations. Cet ensemble de collines aux vallonnements légers est « marqué par un bocage aéré ». Les sommets de ces petites collines se distinguent par leurs végétations composées de feuillus. Quand le relief devient plus clément, les pâtures sont remplacées par des champs de maïs fondus parmi des collines boisées.

Les différents massifs qui entourent ce plateau constituent une ligne d'horizon qui laisse deviner le passage vers la montagne. Le plateau en règle générale est plus peuplé que les monts alentours. Le réseau routier y est également plus développé.

Dynamiques

La disparition de la trame bocagère par la mise en culture de terres remembrées incite à la préservation et au renouvellement des arbres isolés.

Perceptions sociales

Les perceptions sont marquées par le patrimoine architectural. La « petite cité de caractère » de Bénévent l'Abbaye est l'une des étapes incontournables du chemin de Saint Jacques de Compostelle mais n'est pas comprise dans l'aire d'étude.



Photographie 7 : Plateau vallonné de Bénévent-l'Abbaye au sud-ouest de Montaigut-le-Blanc



Photographie 8 : Vue sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye et le massif de Guéret en arrière-plan depuis les ruines du château de Montaigut-le-Blanc

3.1.2.3 Le pays de Vassivière

Description

A la terminaison de la montagne limousine, le pays de Vassivière est structuré par l'altération du massif granitique, créant des alvéoles où l'eau se concentre. Situé au centre de la région Limousin, l'altitude s'élève progressivement, de 500 à 800m, vers le plateau de Millevaches. Les douces collines qui composent ce relief sont parcourues à l'est par la vallée du Thaurion et à l'ouest entaillées par les vallées de la Maulde et de la Vienne. On y trouve une proportion plus importante de prairies que dans le cœur du pays de Vassivière. Ces dernières se répartissent sur les pentes et dans les fonds d'alvéoles. Elles sont accompagnées de structures bocagères (haies, arbres isolés) plus irrégulières dans la vallée du Thaurion.

Les boisements composés de feuillus et de conifères recouvrent les sommets arrondis et certains vallons. La récurrence des précipitations et la qualité des sols donnent aux forêts d'excellentes conditions de développement. C'est à juste titre que cette partie du département est qualifiée de « croissant fertile forestier ». Les boisements dominent le cœur du pays de Vassivière. Ils recouvrent les sommets, avec une majorité de conifères qui côtoient des feuillus. Les fonds d'alvéoles sont occupés par des zones humides de tourbières et de prairies. L'ensemble donne un paysage cerné par les boisements, d'où les points de vue lointains sont cantonnés aux abords de l'unité paysagère.

La faible densité de population laisse une campagne à l'urbanisme diffus, rythmée par quelques petites villes. Le granite très présent dans la région se retrouve mis à l'honneur dans cet habitat rural, associé en tuiles plates et d'ardoises.

Dynamiques

Malgré l'arrivée de nouveaux habitants, la population reste vieillissante.

La fermeture des pâtures et des fonds humides s'est accentuée depuis ces dernières décennies, colonisées par des friches ou plantées de résineux. Cependant, on constate que les aménagements touristiques autour des loisirs aquatiques ont permis de rouvrir certaines parcelles autour des lacs créant ainsi des percées au travers des boisements.

Perceptions sociales

Le lac artificiel de Vassivière est un important point touristique régional, dont l'unité porte le nom. Situé au sud de l'AEE, ce pôle culturel ne représente pas les perceptions de l'espace étudié. L'identité du plateau de Millevaches, bien que situé plus au sud encore, déteint davantage sur cette unité paysagère de transition entre la campagne parc et la montagne limousine.



Photographie 9 : Lac de Vassivière



Photographie 10 : Prairies du pays de Vassivière avec vues sur les collines boisées en arrière-plan

3.1.2.4 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Description

Cette unité paysagère est composée de plusieurs puy formant deux petits massifs forestiers dont elle porte le nom. À cheval entre la Haute-Vienne et la Creuse, cet ensemble de monts ceinture et sépare les collines limousines de Vienne-Briance, du plateau de Bénévent l'Abbaye. Avec le puy de Jouër, le massif des monts de Saint-Goussaud culmine à 697 mètres d'altitude et se distingue nettement depuis la campagne alentour. Situé à l'est d'Ambazac, au cœur des monts de la marche, ce petit massif crée une ligne d'horizon aux formes arrondies.

La forêt est très présente sur les hauteurs, cloisonnant le paysage. La présence de nombreux résineux crée des massifs forestiers denses et sombres.

L'architecture de bâtis anciens et la faible densité de population renforcent le caractère de « moyenne montagne » de ces communes.

La vallée du Thaurion qui traverse ponctuellement le massif des monts de Saint-Goussaud creuse de petites gorges au travers de ce relief. Ponctuée de plusieurs barrages (barrage de la Roche Talamy, barrage de l'Étroit. Une base de loisirs nautique a été aménagée à proximité, au niveau du pont du Dognon.

Dynamiques

Le changement de gestion des pâturages ne permet plus d'entretenir les espaces ouverts qui tendent à se refermer.

Cette unité fut le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France au XX^{ème} siècle. L'abandon de ces exploitations a laissé de nombreuses carrières, aujourd'hui mises en eau et reconquises par la végétation.

La baisse de la démographie et les difficultés d'accessibilité tendent à renforcer l'enclavement des communes.

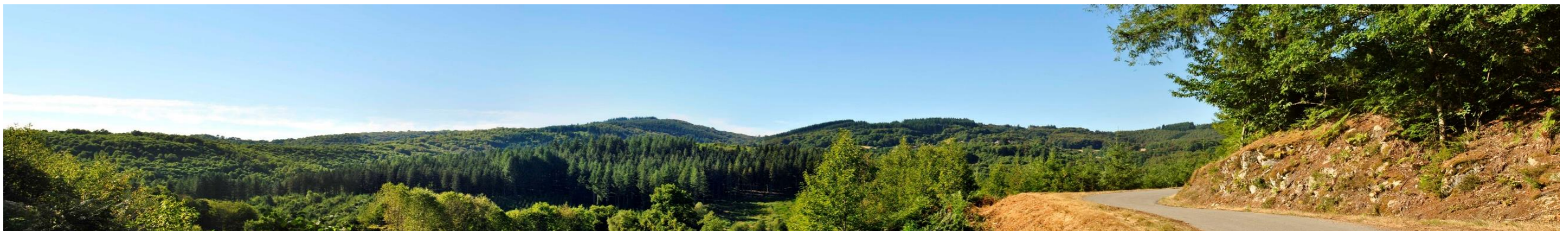
Perceptions sociales

Les monts d'Ambazac, en Haute-Vienne, sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont.

Hors de l'AEE, ces monts sont traversés par l'A20. Ils sont la vitrine des paysages régionaux. Le lac de Saint-Pardoux, également située en dehors de l'AEE, est associé à l'image touristique du Limousin. Les carrières à ciel ouvert témoignent de l'extraction de l'uranium dans ce secteur il y a quelques années.



Photographie 11 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis le puy de Jouër



Photographie 12 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis la D48 au nord de Châtelus-le-Marcheix

3.1.2.5 Les collines d'Aubusson / Bellegarde

L'aire d'étude éloignée couvre une petite partie de la pointe ouest de cette unité très homogène. Cette succession de plateaux aux reliefs doux annonce la naissance de la montagne limousine. Situées entre 600 et 700 mètres, ces hautes collines qui s'étirent jusqu'aux monts de Sardent sont traversées par la vallée boisée de la Creuse. A l'ouest, les boisements sont plus présents et donnent une impression de continuité entre les monts de Guéret et le pays de Vassivière. Plus à l'est le relief s'adoucit. La forêt laisse place au bocage.

La principale ville, Aubusson (3 366 hab.) établie dans la vallée encaissée de la Creuse, a conservé un centre historique de caractère. Sermur à l'est, se distingue nettement dans le paysage par son implantation en haut de la colline. À l'ouest, les bourgs de Saint-George-la-Pouge (370 hab.), Le Donzeil (188 hab.) et Saint-Sulpice-les-Champs (355 hab.) sont bordés de petits hameaux.

Dynamiques

La disparition du bocage au profit de parcelles plus étendues, laisse la place à de beaux arbres isolés. Ces sujets contribuent à la qualité de cette unité paysagère, leur préservation est un enjeu important.

Perceptions sociales

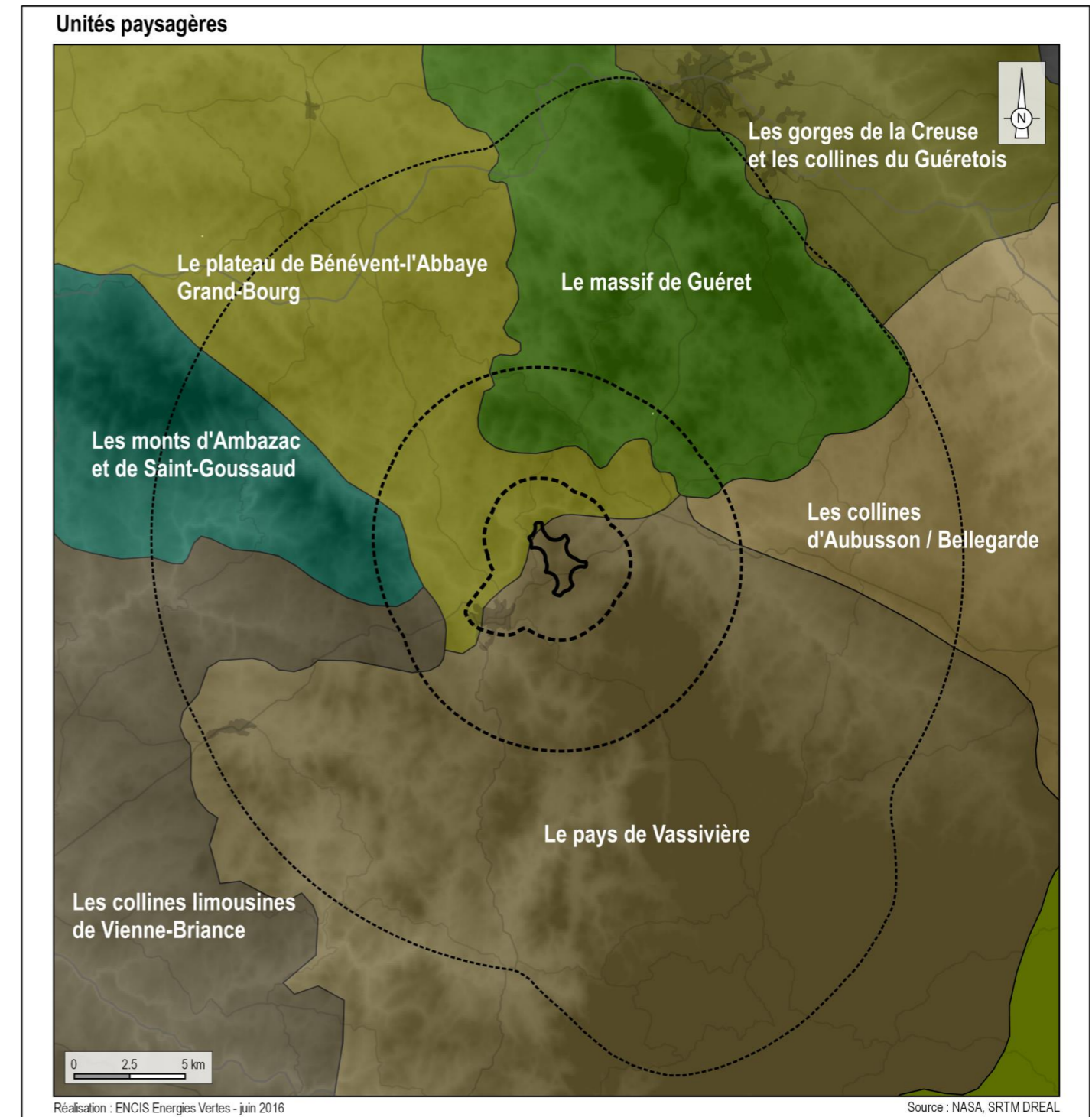
Les sculptures de François Michaud, ce paysan-sculpteur du village de Masgot, traduisent le savoir-faire des tailleurs de pierre locaux.

Les ambiances de campagne parc, avec cet ensemble de pâtures parsemé de petit bois, prennent le pas sur les prémices de la montagne limousine.

Traversé par la D941, menant à Ambazac, elle permet de parcourir ces paysages emblématiques de la région. Aubusson, située hors de l'AEE est également très réputée pour ses tapisseries.



Photographie 13 : Plateau vallonné et boisé au nord de Saint-Georges-la-Pouge



Carte 12: Rappel des unités paysagères des différentes aires d'étude

3.1.2.6 Les collines limousines de Vienne-Briance

Ces larges plateaux faits de paysages ouverts s'étendent de la Haute-Vienne à la Creuse. Cette unité paysagère se déploie principalement en Haute-Vienne hors de l'AEE. Dans le périmètre étudié, les collines limousines sont à la convergence du pays de Vassivière et des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud. Ce carrefour entre les différentes ambiances paysagères se fait progressivement. La trame bocagère se confond avec les masses boisées. Le vallonnement des plateaux de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg se confond avec la terminaison des monts. Le Thaurion, qui traverse à l'ouest l'unité paysagère crée des méandres au sein d'une vallée peu encaissée mais densément boisée.

La partie étudiée est composée de petits hameaux dispersés. L'habitat traditionnel se compose de tuiles romanes pour les toitures à quatre pans et de gneiss ou de schiste offrant à ces habitations des couleurs chaudes. Les principaux pôles d'activités et urbains sont situés en dehors de notre périmètre d'étude.

Dynamiques

L'expansion de la taille des bâtiments agricoles pose des problèmes d'intégration.

Les opérations de remembrement altèrent le caractère de cette campagne de culture, de prairie et de bois.

Perceptions sociales

Ce territoire d'élevage est le berceau de la race Limousine et le centre de sélection des reproducteurs de la race limousine, dessiné par Jean Nouvel, a pris place à Lanaud au sud de Limoges. Les perceptions sont naturellement marquées par l'image d'une campagne ponctuée d'arbres centenaires où paissent des troupeaux de vaches.



Photographie 14 : Vue à proximité du hameau de Montboucher

3.1.2.7 Les gorges de la Creuse et les collines du Guéréois

Description

Bordés par les monts de Guéret à l'est et par les monts d'Ajain au nord, ce paysage de collines bocagères est structuré par la vallée de la Creuse. Cette vallée est située hors de l'AEE.

Cette unité paysagère étant située en bordure de l'AEE, le périmètre pris en compte dans l'AEE est extrêmement restreint et se résume à la périphérie sud-ouest de la ville de Guéret et du bourg de Saint-Feyre. Les affluents de la Creuse qui arrosent le plateau sont à l'origine de nombreuses petites vallées secondaires qui constituent une campagne vallonnée, parsemée de parcelles agricoles de petites tailles bordées d'un bocage épais et régulier.

La ville de Guéret, à l'écart de la vallée s'établie en bordure est du Maupuy. Depuis les sorties de ville, la ligne d'horizon du massif forestier est très présente et ferme les vues en direction de l'AEE.

Dynamiques

Le développement périurbain de la ville de Guéret tend à accélérer la disparition du bocage avoisinant.

Perceptions sociales

L'école de peinture de Crozant cristallise une vision du paysage liée à la vallée de la Creuse. Ces paysages représentés concernent les gorges de la Creuse dans le nord du département qui ne sont pas comprises dans l'AEE.

3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état actuel à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough², les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur et à mesure : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation. »
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

² Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc..) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être/santé et paysage, etc..).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc..).

3.1.3.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.2.2.

Les monuments historiques protégés sont principalement liés au patrimoine religieux et sont rassemblés dans les secteurs habités, ainsi que dans les monts de Guéret et dans les monts de Saint Goussaud. La valeur patrimoniale des monuments est reconnue par rapport aux techniques mises en œuvre par les maçons creusois. Les autres monuments et sites sont répartis de manière homogène dans l'AEE, à l'exception du plateau de Bénévent l'Abbaye / Grand-Bourg qui ne totalise que quatre monuments historiques. L'aire d'étude rapprochée compte sept éléments protégés (5 monuments historiques, un site classé et un inscrit).

La forêt de Chabrières abrite une concentration de monuments et de site protégés. Ce patrimoine confond des sites archéologiques et naturels et des monuments historiques.

On constate que la majorité des sites sont en lien avec l'eau où la pierre. Ces deux éléments sont une constante dans les paysages du Limousin et sont ici bien représentés.

3.1.3.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

En peinture, le territoire de la Creuse est souvent rattaché à l'école de Crozant. On trouve au travers de ces principaux artistes, la naissance du courant impressionniste. La plupart des représentations de paysages concernent principalement la vallée de la Creuse, qui est située hors de notre aire d'étude. Claude Monet élu domicile à Fresselines, à quelques kilomètres de Crozant, en 1889 et réalisa une série de 23 toiles représentant les eaux de la Creuse. La Creuse inspira également énormément le peintre Arnaud Guillemin. L'attrait pour la vie paysanne de l'époque, notamment au travers de l'œuvre de Fernand Maillaud, témoigne

du caractère agricole de la région. Ces représentations des travaux de labours, où l'homme s'aide du bœuf, reflètent un monde paysan en déclin au début de la révolution industrielle. Ces paysages sont des lieux de travail d'où le paysan compose et fabrique la vision d'une campagne rustique peuplée de vaches qui paissent tranquillement dans des champs vallonnés. Le paysage est tantôt le sujet principal de ces toiles, tantôt la toile de fond de scènes de vie rurales. Mais dans la plupart de ces compositions, l'œil s'échappe vers des horizons lointains formés par les courbes d'arrière plans boisés.

De nombreux poètes dont Maurice Rollinat, associé à l'école de Crozant, ont produit des textes sur la région. Les principaux sites décrits ne font toutefois pas partie de l'aire d'étude éloignée. Une grande partie de la littérature locale est basée sur les contes populaires, faits de légendes et de mythes liés à la forêt ou aux nombreux mégalithes.

Plus récemment un artiste contemporain, Cédric Peyronnet, a travaillé sur les dimensions sonores du paysage. Cartographie sonore autour du Thaurion - « Gorges » du Thaurion (2006), mêle le bruit de l'eau avec celui du monde moderne (avions, voitures, etc.). Ce projet de cartographie tend à amener l'auditeur à se questionner sur son écoute du lieu et de l'environnement dans lequel il progresse. Des extraits sonores sont disponibles sur internet et localisés afin d'inviter l'auditeur à une visite réelle du lieu d'écoute.

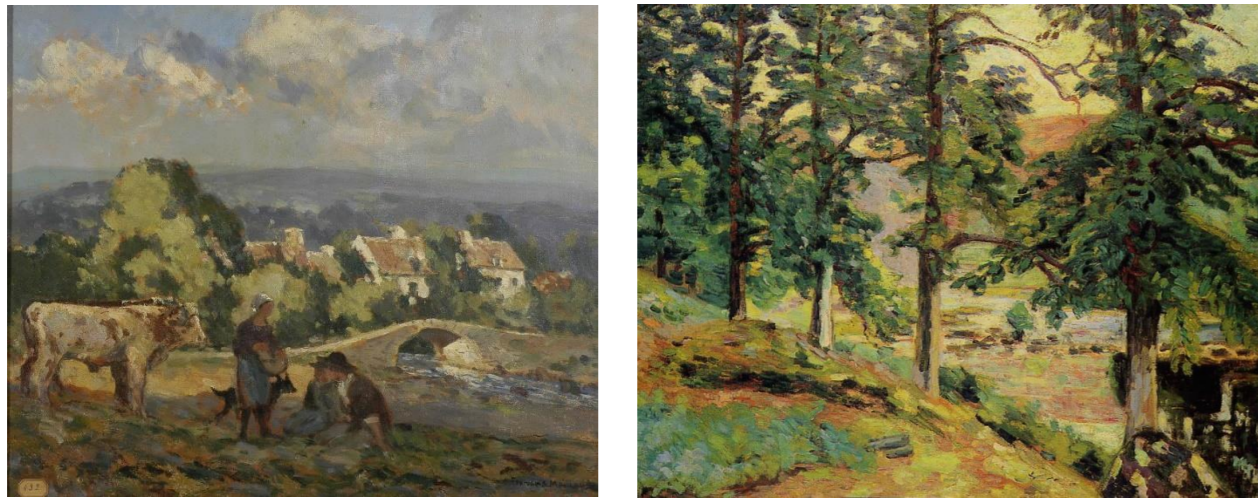


Figure 2 : « Repos des laboureurs en Creuse fin septembre », Fernand Maillaud, 1930 (Source : www.geo.culture-en-limousin.fr, photo : Christian Vignaud, © Musée de Poitiers) (à gauche) et « La Creuse », Armand Guillaumin, 1853, (Source : <http://www.impressionism-art.org>) (à droite)

3.1.3.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.2.3.

L'aire d'étude éloignée comporte trois sites mentionnés comme « incontournables » par le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse : le centre international d'art et du paysage sur l'île de Vassivière, le parc animalier des loups de Chabrières et le labyrinthe géant des monts de Guéret. Les autres sites signalés sont principalement des monuments (églises, châteaux...), ce qui témoigne de la présence d'un

patrimoine riche et d'une volonté de le faire connaître.

Les principaux pôles urbains du secteur sont attractifs pour un tourisme régional. La plupart de ces lieux sont concentrés sur la route D940 entre Guéret et Bourgneuf.

Enfin, le tourisme vert y est très présent, notamment avec les gorges du Thaurion, site classé offrant de belles balades. Des sites d'extérieur et plans d'eau où l'on peut pratiquer la pêche sont également identifiés. Le lac de Vassivière, au sud du territoire constitue l'un des hauts lieux du tourisme en limousin. De nombreuses activités y sont proposées et l'offre d'hébergement est importante. Plusieurs sentiers de randonnée existent dans la zone et permettent la découverte du patrimoine naturel et architectural local. Les chemins les plus importants sont le GR4, qui suit le Thaurion jusqu'à Bourgneuf avant de s'orienter vers le sud et de relier le GRP des cascades, landes et tourbières, au sud-est de Bourgneuf. La voie de Rocamadour, qui fait partie des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, emprunte le GR4 et le GRP en passant au plus proche à 2,9 km à l'ouest de la ZIP.

3.1.3.5 Les paysages perçus

Comme précisé dans le 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire. Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête à l'échelle éloignée.

Pour rappel, sept personnes de l'aire immédiate ont été interrogées :

- deux élus retraités,
- un employé de l'office de tourisme,
- un commerçant,
- une jeune agricultrice,
- un exploitant forestier à la retraite,
- un propriétaire de chambre d'hôte

Description des paysages de l'AEE

Les paysages de l'aire d'étude éloignée sont décrits comme principalement forestiers et agricole. L'eau est également un élément important de ce territoire. Pour les habitants, leur environnement naturel constitue l'atout majeur de la Creuse. Ils considèrent leur environnement calme et tranquille qui leur procure un sentiment de bien-être et de liberté. Ils voient leur territoire comme vallonné, propice aux promenades. Le nord-ouest du territoire a été moins évoqué par les habitants. Il est également moins mis en avant par l'Office du tourisme à l'exception de Bénévent-l'Abbaye.

La D941 qui relie Limoges à Aubusson en passant par Bourgneuf, est l'itinéraire le plus fréquenté par les habitants.

Évolution des paysages

Les personnes interrogées n'ont pas remarqué une grande évolution de leur paysage qu'elles soient installées sur place depuis 70 ans ou depuis 5 ans à l'exception des coupes et des replantations qui renouvellent sans cesse le paysage avec l'ouverture ou la fermeture des vues. À titre d'exemple, il y a 5 ans depuis la Croix Courson, située sur la commune de Soubrebost on pouvait voir le Puy de Dôme ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en raison de replantations. La plupart regrette que les résineux soient replantés au détriment des feuillus à l'exception d'un exploitant forestier à la retraite pour qui « c'est un bonheur de voir comment le Douglas s'est adapté ».

Les sites patrimoniaux et emblématique de l'AEE

Le lac de Vassivière et de Lavaud-Gelade sont les principaux lieux touristiques et remarquables cités par les personnes interrogées. C'est également ces sites qui sont mis en avant par l'Office du tourisme de Bourgneuf avec notamment la Tour Zizim. Viennent ensuite les villes d'Aubusson et de Bourgneuf. Le parc

des Loups de Chabrières et le labyrinthe de Guéret ont également été évoqués lors de plusieurs entretiens. La diamanterie de Felletin a également été citée par l'une des personnes interrogées ainsi que le monument du cimetière de Combeauvert et les pierres de Faux-Mazuras. L'Office du tourisme oriente également les visiteurs vers d'autres sites naturels non cités par les habitants : les Cascades d'Augerolles, les Tourbières de la Mazure et du Bourdeau, la Forêt d'Épagne...

Ci-dessous, la liste des termes utilisés par les personnes interviewées, classés selon des grandes thématiques. Elle reflète le vocabulaire utilisé par les personnes répondant au questionnaire, qui peu différé de celui utilisé par les « spécialistes ». Cette liste apporte la vision riveraine, qui complète la vision touristique sur les sites patrimoniaux, touristiques et les activités pratiquées et lieux fréquentés par la population locale.

Description du paysage	Ambiance	Sites patrimoniaux et emblématiques	Autres sites touristiques	Évolution des paysages	Activités pratiquées et lieux fréquentés
Nature Agricole Forestier Beaucoup d'exploitation de sapins Plan d'eau Territoire d'eau Vallonné Contrefort du Plateau des Millevaches Bâti dispersé Agriculture pas agressive Renouvellement du paysage avec les ouvertures des forêts Beau Vert	Calme Tranquillité Apaisant Liberté Pas de bruit Assez sauvage Bien-être Repos Pas trop de bruit	Lac de Vassivière Lac de Lavaud-Gelade Tour Zizim de Bourgneuf Centre historique de Bourgneuf Ville d'Aubusson (hors AEE) Diamanterie de Felletin (hors AEE) Château de Pontarion Les Gorges du Taurion Les Gorges du Verger Les pierres de Faux-Mazuras Les cascades d'Augerolles Les tourbières de Bourdeau et de Mazuras Château gallo-romain de de Mansat (ne se visite pas mais se voit depuis l'extérieur) Monument de Combeauvert Cimetière de Thauron (halte celtique) Cimetière de Gentioux Forêt d'Épagne	Parc des Loups de Chabrières Labyrinthe de Guéret Vélorail de Bosmoreau-les-Mines Musée de l'électrification de Bourgneuf Musée de Martin Nadaud Les Bisons du Palais (Thauron) Scénovision de Bénévent-l'Abbaye	Ne bouge pas trop Les coupes de bois Les replantations de résineux Les fermes qui se sont agrandies Changement depuis la tempête de 1999 Plus de sapins Rénovation de l'habitat traditionnel Pavillons autour de la Chapelle-Taillefert Construction de maisons autour de Masbaraud-Mérignat et de Faux-Mazuras Aménagement autour du lac de Vassivière Ensablement des cours d'eau	Promenade pédestre, avec les chiens, à motos, cueillette des champignons autour des Gorges du Thaurion et dans le Bois de Transet. Pratique de la pêche

3.1.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.4.1 Les parcs éoliens existants

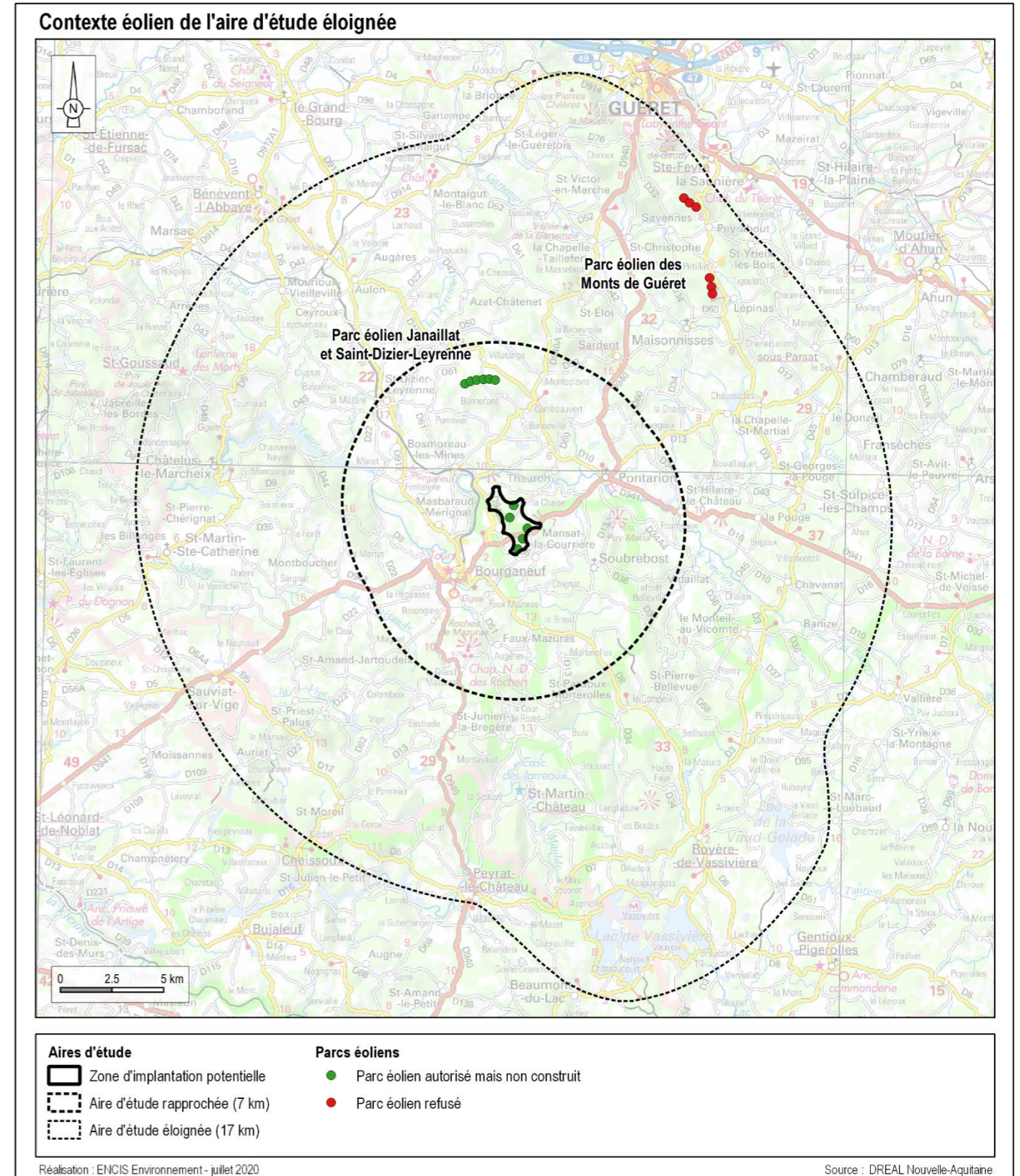
Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état actuel.

En octobre 2020, aucun parc construit n'est présent dans l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est celui de **Peyrelevade Gentioux**, à 30 km au sud-est du site.

3.1.4.1 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

En octobre 2020, **trois projets éoliens** sont recensés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 13 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 17 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc..) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

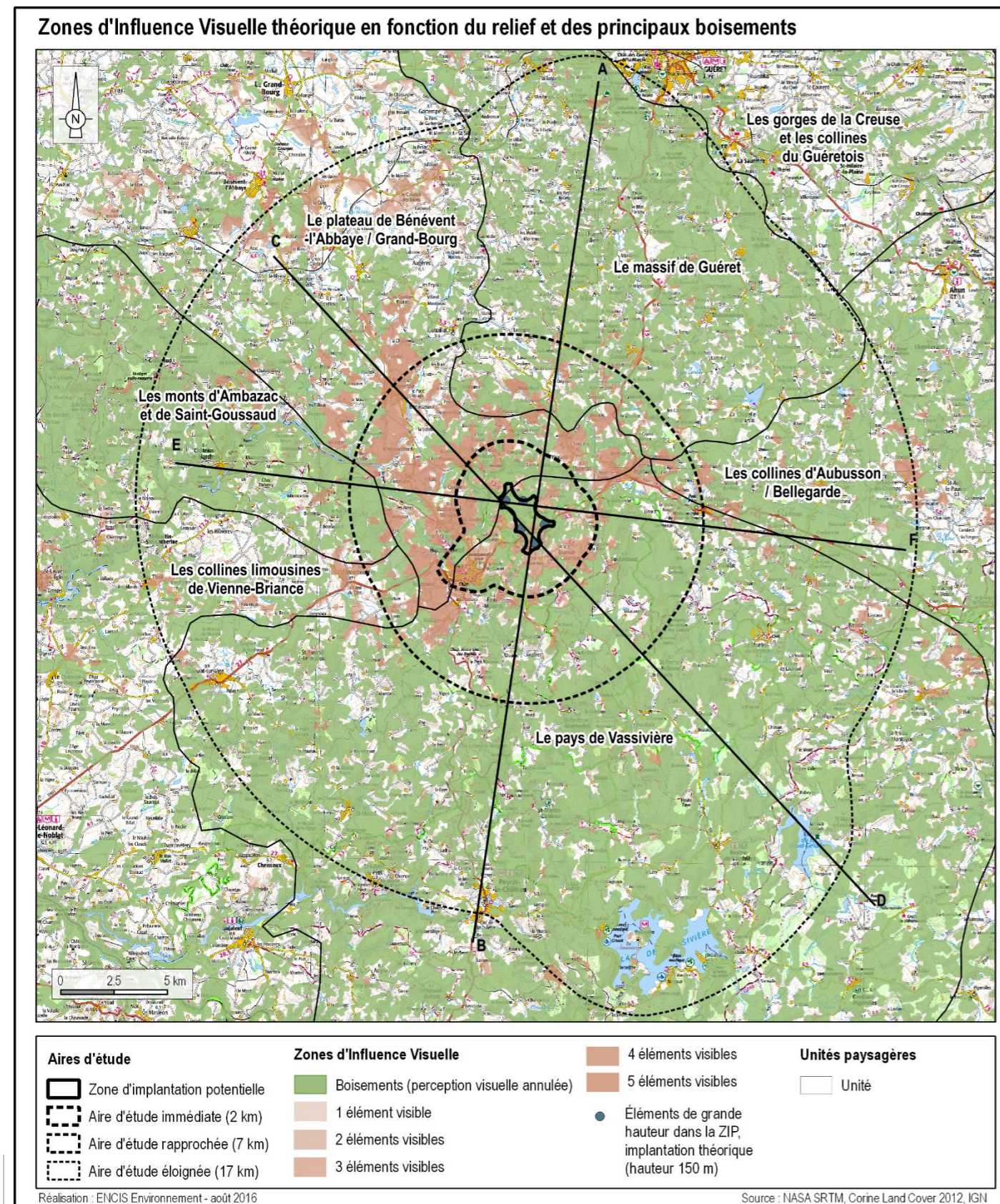
- les unités paysagères recensées,
- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état actuel, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Méthode

La carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) située page suivante est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 150 m de haut situés dans l'aire immédiate seraient visibles.



Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 14 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP et localisation des coupes

Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

Dans un territoire aux paysages forestiers et au relief prononcé, les perceptions visuelles lointaines et larges ne sont pas si fréquentes. La principale zone de visibilité, pour des éléments de 150 m de hauteur, est la plaine de Bénévent-l'Abbaye en raison de son relief doux. Ces éléments seraient également perceptibles depuis les rebords du pays de Vassivière au nord et au nord-est.

Les perceptions depuis le plateau du Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg : Le paysage est ici marqué par le vallonnement du plateau. C'est une succession de tableaux qui se crée. Tantôt ouvert sur le lointain avec la silhouette des îlots montagneux comme toile de fond, tantôt resserré sur les petites collines du plateau, couvertes de boisements, tantôt encadré par l'intimité du bocage. Les clochers des villages et les quelques monuments perchés sur les ondulations deviennent des points de repères qui disparaissent et réapparaissent à mesure que l'on traverse ces vallonnements tranquilles. Au nord, la planéité relative laisse une place beaucoup plus importante à l'espace agricole. L'éloignement ainsi que les variations subtiles du relief, ponctué de boisements et de haies, filtrent les perceptions vers les monts de Guéret.

Les perceptions depuis le Pays-de-Vassivière : La densité des plantations forestières forme des cellules de paysages fermées entrecoupées d'un réseau de clairières, d'où les points de vue sont rares. C'est principalement depuis les contours de cette unité, en rupture avec le plateau de Bénévent et les collines d'Aubusson-Bellegarde, que les perceptions lointaines vers les monts alentours et le plateau de Bénévent sont les plus marquées.

Les perceptions depuis les monts d'Ambazac et les monts de Saint-Goussaud : La présence de nombreux boisements donne un paysage fermé d'où les panoramas sont rares. Les ouvertures sont possibles mais sous forme de petites fenêtres au sein de la végétation ou en toile de fond de plus grandes percées au travers de prairies cernées de bosquets. Au pied des monts, les espaces agricoles se succèdent aux boisements de feuillus. Néanmoins, la configuration du relief est/ouest, ne permet que des vues très rares vers la ZIP.

Les perceptions depuis les monts de Guéret : Le versant sud-ouest des monts de Guéret est tourné vers la ZIP. Ce massif étant constitué de forêts, les vues restent fermées et les percées rares depuis les parties les plus hautes. Quelques clairières créent des zones de respiration parmi la masse boisée. Les pentes et les sommets composés de forêts mélangées conservent une certaine opacité et la plupart des échappées visuelles sont dirigées vers l'agglomération de Guéret (versant nord-est). Au cœur du massif, l'alternance des puy empêche les vues lointaines mais l'enchaînement des prairies permet des ouvertures au sein même de cette « campagne d'altitude ».

Les perceptions depuis les collines d'Aubusson / Bellegarde : La partie concernée par l'aire d'étude éloignée est composée de nombreux boisements qui ferment les horizons et limitent les vues. Le modelé du terrain couplé aux résidus de bocage forme des écrans successifs ne permettant que des perceptions ponctuelles et séquencées.

Les perceptions depuis les collines limousines de Vienne-Briance : Quittant son caractère de paysage ouvert, les collines limousines se confondent progressivement avec les ambiances calfeutrées des sommets forestiers de la montagne limousine. Les conditions de perception sont limitées, dans la partie la plus exposée, par la présence de bandes forestières et de fragments de trames bocagères. Il en résulte une forte présence de limites boisées qui filtrent, voir annulent les possibilités de points de vue vers le périmètre d'étude immédiat. La majorité de cette unité n'est pas concernée par la ZIV en raison de la présence des monts de Saint-Goussaud et se cantonne aux points hauts vers Montboucher, Pourrioux et Le Theil.

Les perceptions depuis les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois : Les collines bocagères qui forment l'essentiel de la zone étudiée sont principalement orientées vers la vallée de la Creuse plus à l'est. La barrière formée par le massif de Guéret crée une ligne forte dans le paysage qui empêche toute relation visuelle avec la ZIP.

Les visibilités depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.

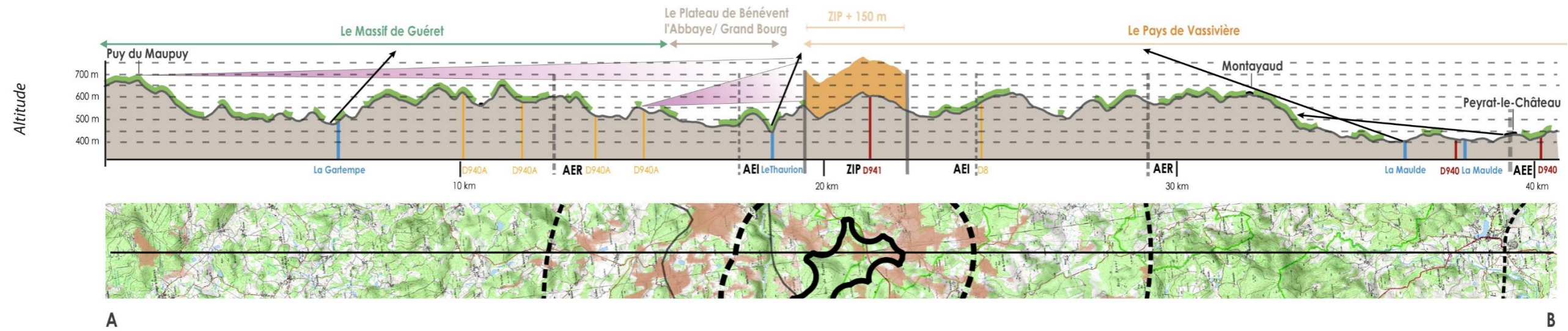


Figure 3 : Coupe de principe nord-sud entre le Puy du Maupuy et Peyrat-le-Château

Commentaire de la coupe de principe AB : La coupe ci-dessus montre que depuis la ville de Peyrat-le-Château il n'existe pas de vue sur la ZIP, celle-ci étant masquée par les sommets des puy du pays de Vassivière. Depuis le fond de la vallée de la Gartempe, les vues buttent sur les monts du massif de Guéret. Enfin, depuis les sommets des monts de Guéret comme le Puy du Maupuy des vues théoriques seraient envisageables en direction de la ZIP mais il existe en réalité peu d'échappées visuelles susceptibles de guider le regard aussi loin, le champ de vision étant essentiellement stoppé par les boisements de conifères et de feuillus.

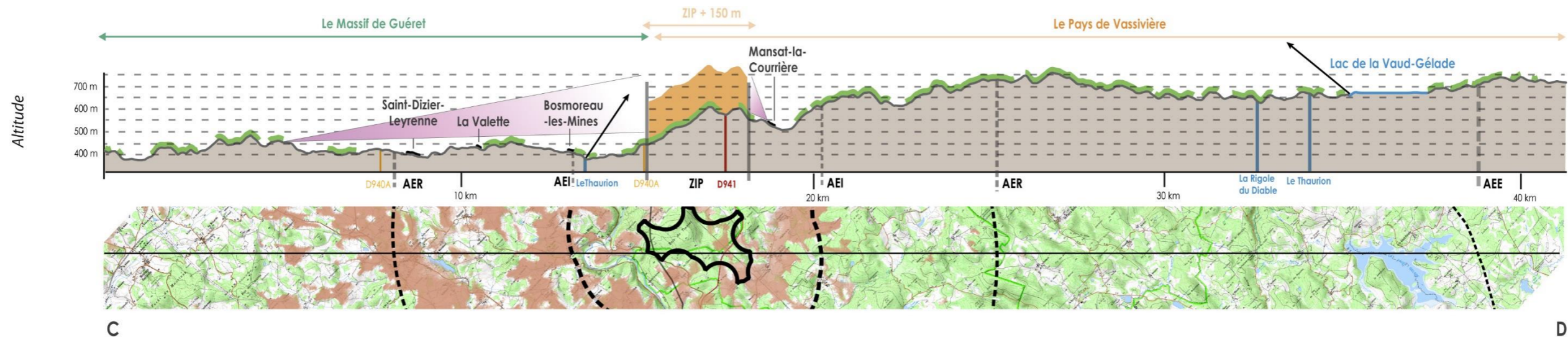


Figure 4 : Coupe de principe CD entre le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg au nord de Saint-Dizier-de-Leyrenne et le lac de Lavaud-Gelade

Commentaire de la coupe de principe CD : La coupe ci-dessus montre que depuis les villes de Saint-Dizier-Leyrenne, la Valette et Bosmoreau-les-Mines, les visibilitées vers la ZIP sont masquées par le relief et les boisements. Depuis le hameau de Mansat-la-Courrière, la proximité avec la ZIP pourrait permettre des visibilitées sur cette dernière. Depuis les sommets des monts de Guéret, des vues théoriques seraient envisageables en direction de la ZIP mais là aussi, il y a peu d'échappées visuelles réelles. Depuis les gorges du Thaurion, l'encaissement de la vallée occulte les visibilitées.

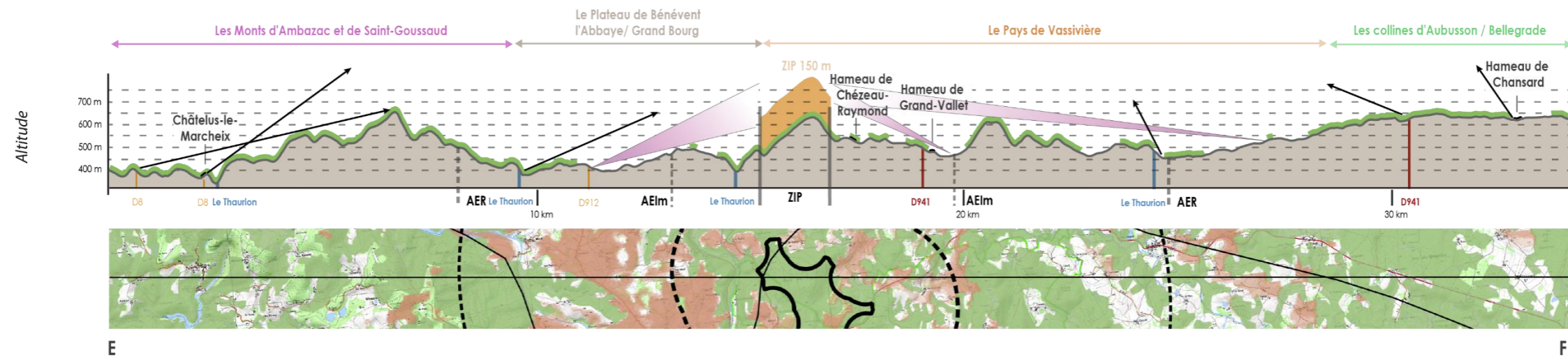


Figure 5 : Coupe de principe EF (nord-ouest/sud-est) entre Châtelus-le-Marcheix et les collines d'Aubusson / Bellegarde

Commentaire de la coupe de principe EF : Depuis les collines d'Aubusson / Bellegarde, le relief couplé à la densité de la végétation n'offre pas de fenêtres visuelles vers la ZIP. Depuis le pays de Vassivière, au sud de Saint-Hilaire le Château, sur une pente douce où la végétation est éclaircie, des vues sur la partie supérieure de la ZIP sont possibles. Au niveau des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, les peuplements de conifères et de feuillus notamment ceux de Bois Brûlé stoppent rapidement le regard. Châtelus-le-Marcheix se situe sur les bords de la vallée du Thaurion, au pied d'une chaîne de monts qui s'intercale entre le bourg et la ZIP. Les vues depuis le village en direction de la ZIP sont donc impossibles. Il en est de même depuis le fond de la vallée du Thaurion, très encaissée sur cette portion.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe AB : x 6.16, coupe CD : x 6.15, coupe EF : x5.13). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principales et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principaux villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les perceptions depuis Sauviat-sur-Vige (989 habitants en 2017)

Cette commune de Haute-Vienne s'implante à mi-pente aux confins du pays de Vassivière. Située à 15 km au sud-ouest de la ZIP, elle s'organise le long de la D941. De belles échappées visuelles sont possibles depuis la rue principale vers les sommets du puy de Saint Amand, du puy de l'Abbé et du puy du Trop.

*Le village est entouré de sommets boisés qui masquent la zone d'implantation potentielle depuis une grande partie du village. L'entrée ouest, en surplomb par rapport à la ville, est axée sur la ZIP et des vues partielles sont possibles sur cette dernière. Cependant, elles restent limitées en raison du relief et de la végétation. **Les sensibilités visuelles du village vis-à-vis de la ZIP demeurent très faibles***



Photographie 15 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Sauviat-sur-Vige (source : Géportail)



Photographie 16 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP au niveau de Sauviat-sur-Vige

Les perceptions depuis Peyrat-le-Château (1 013 habitants)

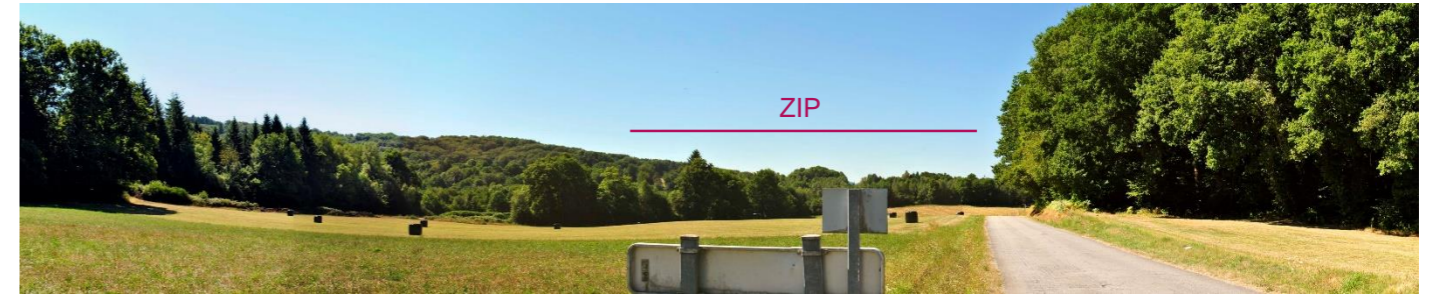
Ce village est situé à 16 km au sud de la ZIP. Localisé au cœur du plateau de Vassivière, à 7 km du lac, le village se retrouve dans une cuvette et est entouré de Puys dont les sommets sont généralement compris entre 450 et 650 m.

*La ZIP n'est pas visible depuis l'intérieur du village et ses abords. Deux puys se trouvent en direction de la ZIP et masquent les visibilités vers cette dernière. **Les sensibilités visuelles du village vis-à-vis de la ZIP demeurent nulles.***

Les perceptions depuis Sardent (788 habitants)

Bâti dans une petite cuvette au cœur des monts de Guéret, ce village se situe à 8 km au nord-est de la ZIP. Il est séparé en deux, d'un côté le centre historique s'établit sur les points les plus bas, de l'autre, plus au sud, un lotissement, s'étale le long de la D940. L'ensemble du village est entouré du sud-ouest au sud-est par une succession de puys boisés.

Dans ce contexte, les vues en direction de la ZIP sont très limitées et se cantonnent à de petites portions en direction du sud sur les axes de circulation qui font face à la ZIP. **Les sensibilités visuelles du village vis-à-vis de la ZIP demeurent très faibles.**



Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie sud de Sardent (rue de l'Étang de Masmangeas)



Photographie 17 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Sardent (source : Géportail)

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possibles depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures forestières et bocagères qui forment le paysage de l'AEE ont un rôle très important de masque. Les routes, assez régulièrement bordées de haies, parfois encaissées, ne permettent que très peu de dégagements. Des vues sont néanmoins possibles, soit par l'alignement de la route sur l'axe de la ZIP, soit par des portions en situation dominante et dégagée. La carte ci-contre répertorie les portions d'où des éléments de grande hauteur dans la ZIP seraient visibles.

L'aire d'étude éloignée est parcourue par deux axes principaux d'importance régionale. Il s'agit de la **D941 qui permet de relier Limoges à Aubusson** et de la **D940 qui permet de rejoindre Guéret à Tulle**.

La D940

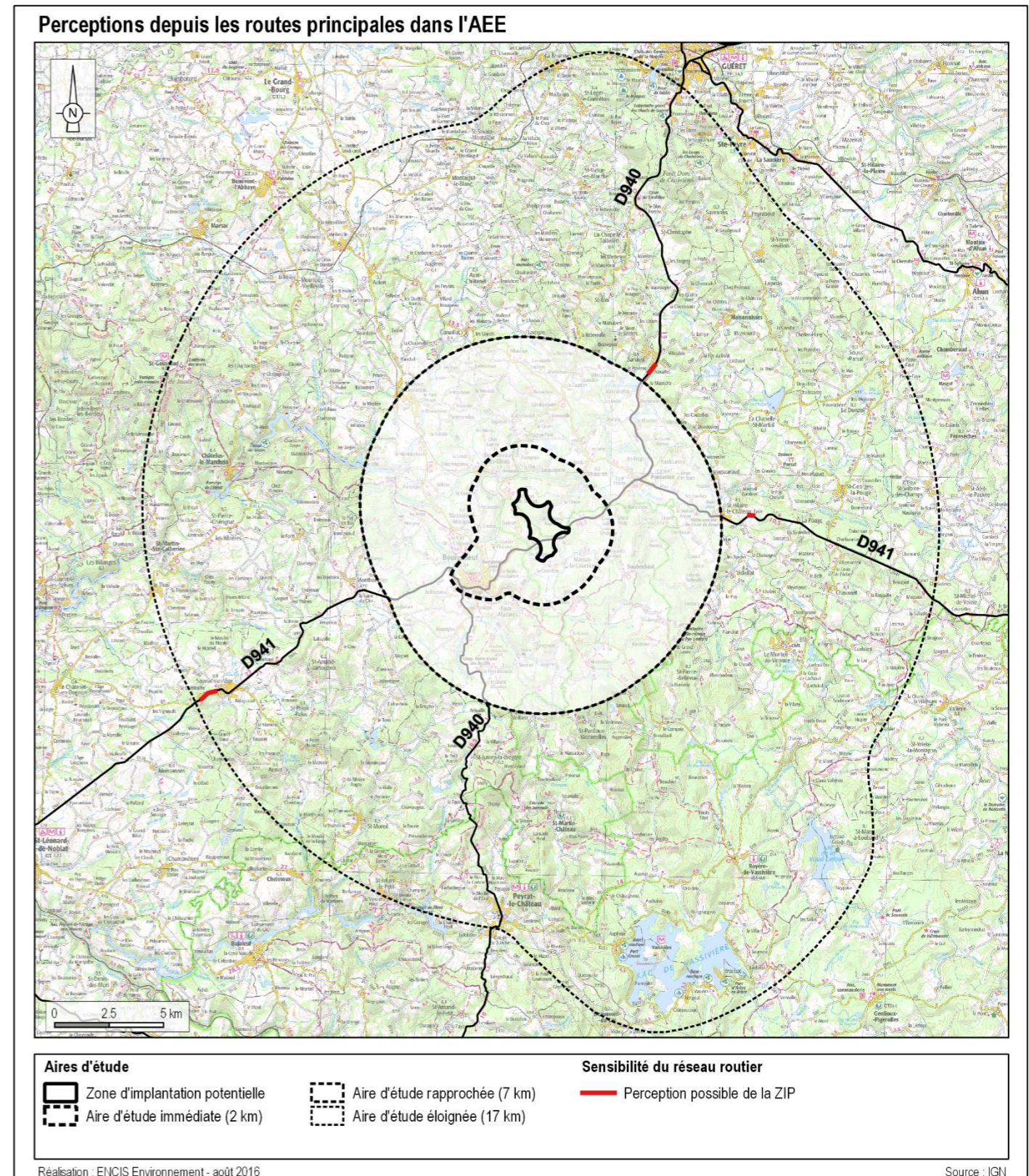
Cette départementale relie Peyrat-le-Château à Bourganeuf et Pontarion jusqu'à Guéret. Elle traverse le territoire d'étude du nord au sud. Parcourant le pays de Vassivière, elle traverse le massif de Guéret et se termine par l'ascension de la forêt de Chabrières.

*Depuis le pays de Vassivière les vues sur la ZIP sont inexistantes. Une seule visibilité partielle en direction de la ZIP est envisageable sur quelques centaines de mètres au niveau de Sardent où la route se situe dans l'axe de la ZIP. Ensuite, la route serpente entre les versants des puys où le relief ferme les percées visuelles avant que la route ne s'engage dans la forêt de Chabrières. **En raison du caractère partiel et du tronçon restreint de visibilité, la sensibilité de la D940 est jugée très faible.***

La D941

Cet axe relie Limoges à Aubusson en parcourant l'AEE d'ouest en est. Elle serpente entre les petites collines du pays de Vassivière. Son tracé permet de découvrir, en fonction des ouvertures dans la végétation, les ondulations du relief.

*La majeure partie de cet axe est encadrée par des boisements et la topographie entrave la plupart des vues dirigées vers la ZIP. Cependant, une vue partielle est possible depuis Sauviat-sur-Vige où la route est orientée en direction de la ZIP. À l'est, au niveau de Saint-Hilaire-le-Château, une fenêtre s'ouvre sur le Mont de Transet et la ZIP se trouve visible en face de la route. **En raison du caractère partiel et du linéaire restreint de visibilité, la sensibilité de la D9410 est jugée très faible.***



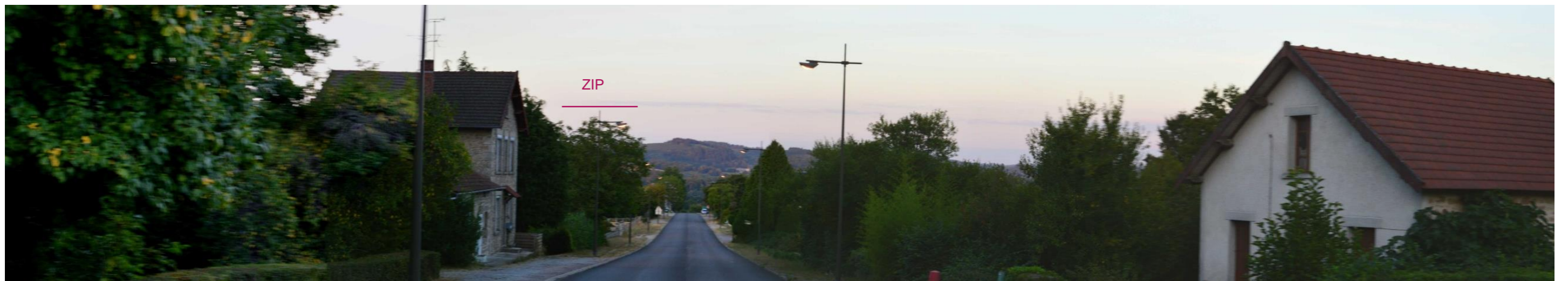
Carte 15 : Perception depuis les routes principales dans l'aire d'étude éloignée



Photographie 19 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP à l'est de Saint-Hilaire-le-Château



Photographie 20 : Vue depuis la D940 en direction de la ZIP au niveau de Sardent



Photographie 21 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP au niveau de Sauviat-sur-Vige

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc..) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc..). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.8.

3.2.2.1 Les Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine qui présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

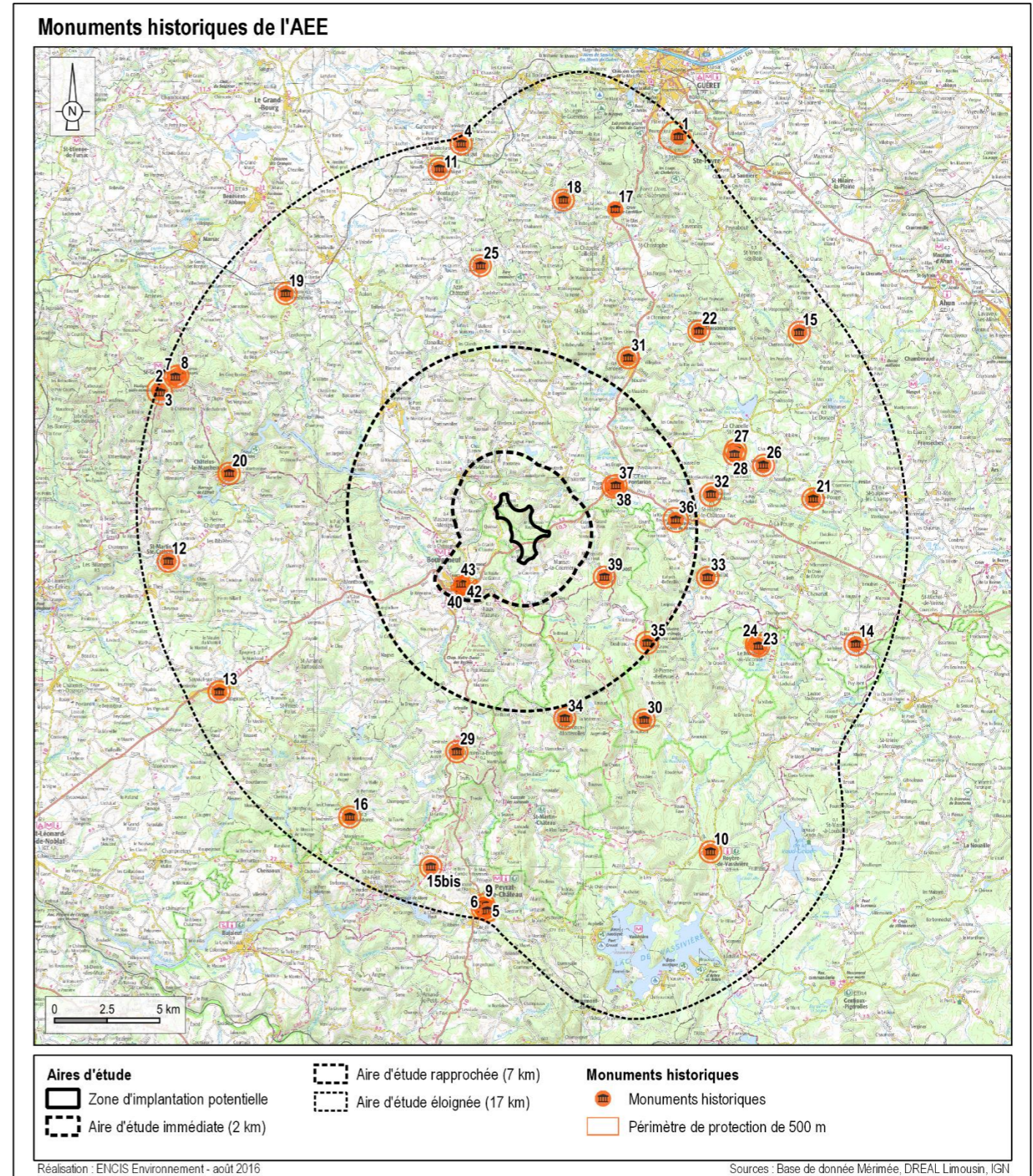
En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 44 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 35 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 5 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 4 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 35 Monuments Historiques : 8 classés, 28 inscrits et 1 classé/inscrit (cf. tableaux p.59).



Carte 16 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Type de monuments dans l'AEE

Les monuments inventoriés sont en majorité des **églises** (20 dans l'AEE) se trouvant dans des bourgs de taille plus ou moins importante. On recense également d'autres **monuments religieux** tels que deux croix. Le reste de cet inventaire est constitué de vestiges archéologiques (6 dans l'AEE), d'un château et de deux vestiges de châteaux médiévaux, de dolmens (3 dans l'AEE), d'une ancienne maison consulaire, d'un fanal funéraire et d'un pont.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude sont les églises, l'ancien château de Peyrat-le-Château, les restes du château de Montaigut-le-Blanc et le dolmen de Ponsat à Saint-Georges-la-Pouge.

Parmi les 34 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, 23 présentent un enjeu modéré et aucun un enjeu fort.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La grande majorité des monuments historiques de l'AEE ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Les églises sont en effet nombreuses à être situées au cœur des bourgs, qui du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Pour la plupart des autres monuments, la végétation qui les entoure et le relief prononcé du territoire masquent les vues sur la ZIP.

Parmi les 34 MH de l'AEE, un seul monument présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP et deux une sensibilité très faible.

Description des éléments patrimoniaux présentant des sensibilités modérées à faibles

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des **sensibilités très faibles à modérées**.

- **Les vestiges gallo-romains du Mont de Jouër (MH n°2 et 3)** : Situés sur le flanc oriental du puy, ces vestiges présentent une forme semi-circulaire en gradin qui évoque un théâtre antique. Une partie des vestiges est classée et l'autre partie est inscrite. **L'enjeu de cet élément est faible.**

*Les vestiges sont entourés de boisements qui ferment les vues. Des visibilités sont cependant possibles depuis le point culminant du Mont de Jouër à proximité des vestiges. **La sensibilité du monument est donc très faible (cf. photographie p.61).***



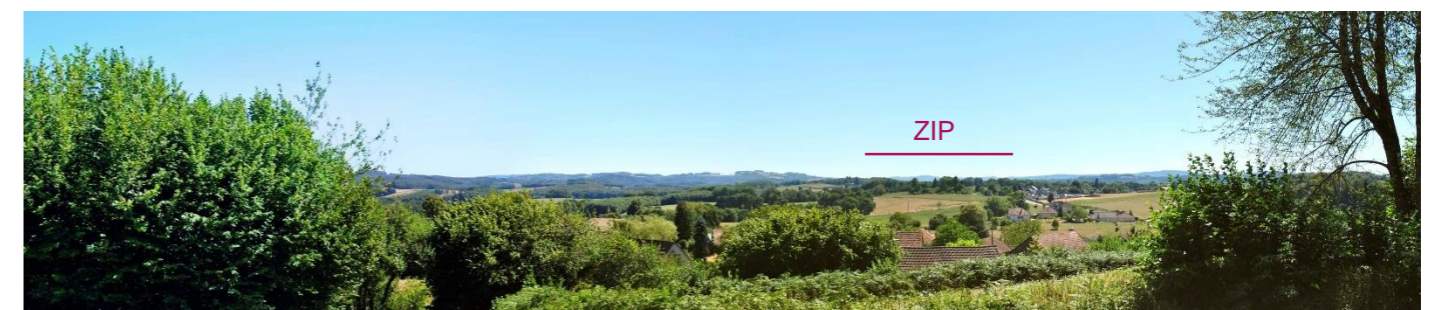
Photographie 22 : Vestige du théâtre antique (illustration de gauche) et du fanum gaulois (illustration de droite) du Mont de Jouër

- **Les restes du château à Montaigut-le-Blanc (MH n°11)** : Ces vestiges présentent un intérêt architectural intéressant dans le paysage. Bâties sur une motte castrale, les murailles encore en place culminent au-dessus des dômes boisés et apparaissent comme un repère sur ce vaste plateau. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

*Depuis le chemin et jusqu'au pied des restes du château, la vue est dégagée et offre un large panorama. Une haie arborée borde le chemin d'accès laissant une fenêtre en direction de la ZIP. **La sensibilité du monument est donc modérée.***



Photographie 23 : Ruines du château de Montaigut-le-Blanc



Photographie 24 : Vue en direction de la ZIP depuis le château de Montaigut-le-Blanc

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	23	SAINT-FEYRE	Oppidium du Puy de Gaudy	Classé/inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour du site et de la topographie.	Faible	Nulle	18,8
2	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges gallo-romains du Puy de Jouër (cad. D949)	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour des vestiges mais des vues sont possibles depuis le Mont de Jouër.	Faible	Très faible	16,9
3	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges gallo-romains du Puy de Jouër (cad. D500, C528, C529)	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour des vestiges mais des vues sont possibles depuis le Mont de Jouër.	Faible	Très faible	16,8
4	23	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	Église Saint-Silvain	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti site et de la topographie.	Modéré	Nulle	16,8
5	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Ancienne maison consulaire	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la végétation de la topographie.	Faible	Nulle	16,6
6	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Église Saint-Martin et Saint-Martial	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	16,5
7	23	SAINT-GOUSSAUD	Église Saint-Goussaud	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison des habitations autour de l'église et la végétation.	Modéré	Nulle	16,4
8	23	SAINT-GOUSSAUD	Fanal Funéraire	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	16,3
9	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Ancien château	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nulle	16,3
10	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Église Saint-Germain	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Faible	Nulle	16,3
11	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Restes du château	Inscrit	Visibilité depuis l'extérieur du château.	Modéré	Modérée	15,7
12	23	SAINT-MARTIN-SAINT-CATHERINE	Eglise Sainte-Catherine	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nulle	15,7
13	87	SAUVIAT-SUR-VIGE	Église Saint-Martin	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	15,5
14	23	BANIZE	Église Saint-Sulpice	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nulle	15,5
15	23	SOUS-PARSAT	Ancienne église de Saint-Léonard de Mareilles-au-Prieur	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	15,2
15bis	87	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	Château de Trasrieux	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nulle	15,1
16	23	SAINT-MOREIL	Église Saint-Maurille	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	14,6
17	23	LA CHAPELLE-TAILLEFERT	Croix de Lardillier	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Très faible	Nulle	14,5
18	23	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	Eglise Saint-Victor	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	14,2
19	23	MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Église Saint-Rémi	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	14,0
20	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Église de l'Assomption de la Vierge	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	12,7
21	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Eglise Saint-Georges et la statue archaïque	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	12,7
22	23	MAISONNISES	Crypte église Saint-Sébastien	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nulle	11,6
23	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Ruines du château	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nulle	11,3
24	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Église Saint-Pierre de Vérone	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nulle	11,1
25	23	AZAT-CHÂTENET	Croix sculptée du XIV ^{ème} siècle	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Très faible	Nulle	10,9
26	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Dolmen de Ponsat	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	10,6
27	23	LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Dolmen n°1 Masneuf	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	9,6
28	23	LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Dolmen n°2 Masneuf	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	9,5
29	23	SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE	Église Saint-Genest	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nulle	9,5
30	23	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	Église-du-Compiex	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	9,4
31	23	SARDENT	Église Saint-Martin	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site et des collines du plateau-de-Vassivière qui entourent le lac.	Modéré	Nulle	8,5
32	23	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	Pont Pérêt	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Faible	Nulle	7,9
33	23	VIDAILLAT	Église Saint-Pierre-ès-liens	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	7,8
34	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Église Saint-Pardoux	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	7,6

Tableau 3 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AE.



Ancienne maison sconsulaire à Peyrat-le-Château



Château de Peyrat-le-Château



Église Saint-Martin et Saint-Martial de Peyrat-le-Château



Fanal funéraire de Saint-Goussaud



Église de Saint-Goussaud



Église Saint-Victor de Saint-Victor-en-marche

Photographie 25 : Illustrations de quelques monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments/sites possèdent une protection particulièrement élevée.

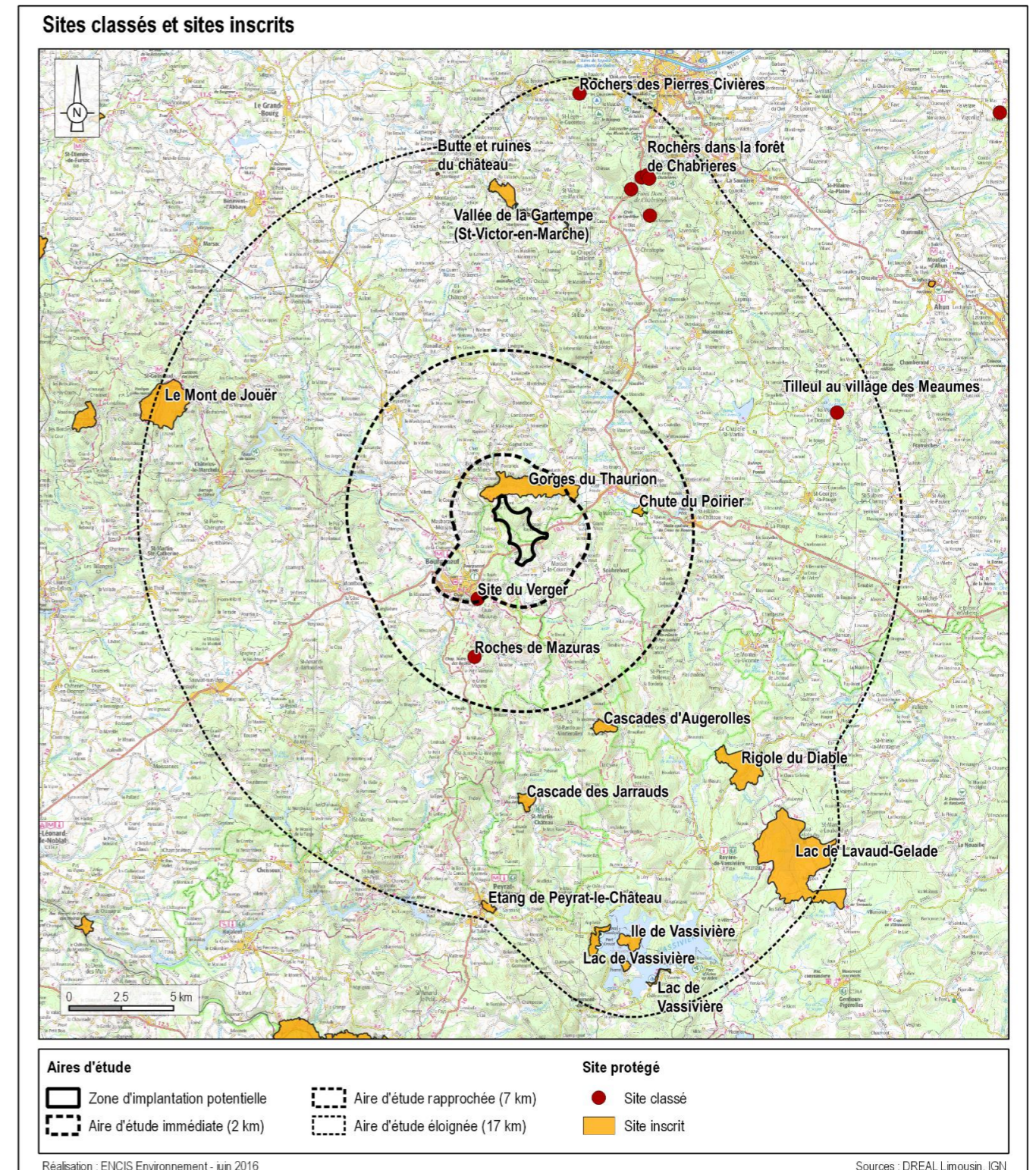
Aucun site classé au patrimoine de l'UNESCO n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Dix-sept sites protégés, douze inscrits et cinq classés, ont été recensés dans l'aire d'étude globale, Treize sont situés dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre un site de patrimoine architectural historique : les ruines du château de Montaigut-le-Blanc. Deux lacs artificiels sont également recensés ainsi qu'un étang et un arbre remarquable situé dans un village. Les autres sont des sites naturels inscrits ou classés.

Le site de Montaigut-le-Blanc présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP et celui du Mont-de-Jouër présente une sensibilité faible.



Carte 18 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée

Description des sites patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à modérées

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités modérées à faibles.

- **Le lac de Vassivière** : Situé sur les contreforts du plateau des Millevaches, le lac voit le jour en 1949 après l'édification d'un barrage sur la rivière Maulde pour produire de l'électricité. Avec sa superficie de 1 000 ha et ses 45 km de berges, c'est l'un des plus grands lacs artificiels de France et le plus important du Limousin. Cinq zones du lacs sont inscrites : la rive de Nergout, la pointe de la presqu'île de Pierrefitte au sud, la petite île de Crozat, l'anse d'Auphelle à l'ouest et l'île de Vassivière. Typique du paysage du plateau des Millevaches, le lac et ses abords se composent de tourbières, d'étangs tourbeux, de landes et de forêts de feuillus ou de résineux. C'est aujourd'hui un des hauts lieux touristiques du Limousin et de nombreuses activités de loisirs sont proposées aux touristes. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Le lac est entouré de boisements et de sommets dont le plus haut culmine à 777 m au niveau du bois de Crosas. Les vues depuis le site sont fermées. **La sensibilité du site est nulle.***



Photographie 26 : Lac de Vassivière

- **L'île de Vassivière** : Située au centre de la partie ouest du lac, elle se compose de trois monts arrondis. L'est et le sud de l'île sont couverts de boisements alors que la partie ouest est occupé par de l'herbage. La propriété de la famille Vassivière s'étendait sur 350 ha sur l'île et accueille désormais depuis 1990 le Centre International d'Art et du Paysage (CIAP). **L'enjeu de ce site est fort.**

*Les boisements au sud et à l'est de l'île et les collines autour du lac ne permettent pas de vue sur la ZIP. **La sensibilité du site est nulle.***

- **Lac de Lavaud-Gelade** : Ce lac de 300 ha, alimenté par le Thaurion a été créé au début des années

40 par EDF pour alimenter le lac de Vassivière lorsque les besoins en électricité le nécessitent. Le site entier s'étend sur 1 042 ha et aucun n'aménagement lourd ne s'est construit autour du lac. Les abords du lac sont couverts de résineux et de feuillus. À l'est, ces boisements sont entrecoupés de clairières qui rythment le paysage. **L'enjeu de ce site est fort.**

*La densité du boisement et le relief prononcé autour du lac ne permettent pas de vue sur la ZIP. **La sensibilité du site est nulle.***



Photographie 27 : Lac de Lavaud-Gelade

- **Cascade des Jarrauds** : C'est le deuxième site retenu pour l'alimentation électrique de Bourgneuf. D'une hauteur de 15 mètres, c'est le cours d'eau de la Maulde qui forme cette chute d'eau parmi les rochers. Le site de classement englobe le village de Saint-Martin-Château et le hameau du Monteil. De nombreux affleurements rocheux parsèment les bords du cours d'eau. Leur présence et leurs tailles varient d'une rive à l'autre créant un rythme aléatoire participant à la qualité du site. Les séquences paysagères sont variées au fur et à mesure que l'on traverse les ondulations des versants. Étroit en amont, le fond de vallée s'élargit et de petites prairies s'établissent. Le canal de dérivation, permettant autrefois d'alimenter l'usine hydro-électrique, est bordé d'un chemin qui permet de découvrir l'histoire particulière de ce site. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Le relief des puys de Chante gris et du puy de Faux ferme les perspectives lointaines depuis les points de vue de Saint-Martin-Château et du Monteil. Sur le reste du site les vues sont également fermées par la végétation. **La sensibilité de ce site est nulle.***

- **Butte et ruines du château de Montaignut-le-Blanc** : Les ruines du château de Montaignut-le-Blanc, à 15,7 km au nord de la ZIP, sont perchées sur une motte cadastrale de 505 mètres et sont observables depuis de nombreux points de vue aux alentours. Le château domine la vallée de la Gartempe et depuis la butte de nombreux villages de la vallée sont visibles. Depuis le haut du monument qui s'élève à 20 m, le panorama s'étend jusqu'à Trois Cornes et Grand-Bourg. Le château appartient à des propriétaires privés mais l'accès à la butte est libre. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Un alignement de hêtres au sud-est du château filtre les vues en hiver et les masquent en été. Mais depuis les flancs sud et ouest, la vue est dégagée et le regard porte loin, notamment en direction de la ZIP.

La sensibilité de ce site est modérée.

- **Le Mont de Jouër** : Il culmine à 694 mètre et présente double intérêt paysager et archéologique. Plusieurs vestiges gallo-romains sont visibles sur le flanc oriental du puy. Le site a été classé en 1967 pour la magnifique vue qu'il offrait sur le paysage alentour grâce à l'importante ouverture visuelle formée entre les monts d'Ambazac et les gorges abruptes du Thaurion. À l'époque, il offrait un large panorama qui englobait cinq départements mais depuis le site a beaucoup évolué. La plantation d'un grand nombre de résineux a partiellement fermé la vue. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Depuis le sommet du mont, la ZIP apparaît sur la ligne d'horizon mais reste difficilement perceptible en raison de la distance (15,7 km). **La sensibilité de ce site est faible.**



Photographie 28 : Vue en direction de la ZIP depuis le sommet du Mont de Jouër

3.2.2.1 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé sur le territoire d'étude.

Inventaire des sites protégés - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
Site	87/23	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMON-DU-LAC, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Lac de Vassivière	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site et des collines du plateau-de-Vassivière qui entourent le lac.	Fort	Nulle	20,4 à 17,7
Site	23	SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS	Rocher des Pierres Civières	Classé	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nulle	19,6
Site	87	BEAUMONT-DU-LAC	Ile de Vassivière	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour de l'île.	Fort	Nulle	18,2
Site	23	SAINT-MARC-À-LOUBAUD, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour du lac et de la topographie.	Fort	Nulle	16,9
Site	23	GUÉRET	Rocher dans la forêt de Chabrières	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nulle	16,8 à 15,1
Site	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU	Étang de Peyrat-le-Château	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nulle	16,1
Site	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Butte et ruines du château	Inscrit	Visibilité depuis le parc du château et la butte.	Modéré	Modérée	15,7
Site	23	SAINT-GOUSSAUD	Le Mont de Jouër	Inscrit	Visibilité possible depuis le sommet.	Modéré	Faible	15,4
Site	23	PEYRAT-LE-CHATEAU	Tilleul au village	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte du bâti.	Faible	Nulle	15,0
Site	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, LE MONTEIL-AU-VICOMTE, SAINT-PIERRE-BELLEVUE	Rigole du diable	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nulle	12,7
Site	23	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	Vallée de la Gartempe à Saint-Victor-en-Marche	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la ripisylve de la Gartempe et la topographie du massif de Guéret.	Modéré	Nulle	12,7
Site	23	SAINT-MARTIN-CHÂTEAU	Cascade des Jarrauds	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Fort	Nulle	10,9
Site	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Cascade d'Augerolles	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nulle	8,1

Tableau 4 : Inventaire des sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée

3.2.2.1 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites classés, AVAP, UNESCO, monuments historiques, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques » ou du « patrimoine bâti inventorié ».

Les **sites emblématiques** du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...);
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des **arbres remarquables** a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

Description des sites emblématiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités très faibles à faibles

Vingt-deux **sites emblématiques** ont été recensés dans l'AEE (cf. carte p.66 et tableaux p.67 et 68). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à très faibles.

- **Lac de Lavaud-Gelade** : Cf. description dans le chapitre 3.2.2.2 sur les sites classés ou inscrits. **L'enjeu de ce site est fort et sa sensibilité est nulle.**

- **Lac de Vassivière** : Cf. description dans le chapitre 3.2.2.2 sur les sites classés ou inscrits. Seule la partie du lac située en Haute-Vienne est recensée comme site emblématique. Le périmètre du site emblématique suit la limite frontalière entre la Haute-Vienne et la Creuse et s'étend au sud jusqu'à la vallée

de Vienne et au nord jusqu'au puy de Ledière. **L'enjeu de ce site est fort et sa sensibilité est nulle.**

- **Vallée du Thaurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix** : Sur cette portion, le Thaurion est ponctué de plusieurs barrages qui ralentissent son débit. Châtelus-le-Marcheix se situe à l'extrémité sud-est des Monts de Saints-Goussaud. Le GR4 emprunte ce tronçon. **L'enjeu est modéré.**

*La densité des boisements et les collines ferment les vues. Seules des visibilitées partielles en direction de la ZIP au nord-est du hameau le Theil sur la commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine sont envisageables ainsi qu'autour de Montboucher. **La sensibilité de ce site est donc très faible.***



Photographie 29 : Vue en direction de la ZIP depuis les monts de Châtelus-le-Marcheix sur la D62

- **Monts de Saint-Goussaud** : Le massif de Saint-Goussaud prolonge les monts d'Ambazac à l'est et culmine à 694 mètres au sommet du puy de Jouër. Il propose des paysages typiques de la montagne limousine granitique avec une succession de puits arrondis et de dépressions alvéolaires larges et humides composées de tourbières. Une grande partie est recouverte de forêt de résineux. **L'enjeu du site est modéré.**

*Les vues sont fermées par les nombreux boisements qui occupent le massif. Néanmoins des vues ponctuelles depuis la D62 à proximité du hameau de La Chatenaide mais aussi depuis la D48 au nord-est de ce même village et depuis la D48a1 sont possibles en direction de la ZIP. Depuis le point culminant du puy de Jouër, des visibilitées sur la ZIP sont également envisageables mais la végétation et la distance éloignée (16 km) limitent les vues. **La sensibilité du site est donc faible.***

- **Source de la Gartempe et forêt de Chabrières** : L'ensemble des sources de la Gartempe et de la forêt de Chabrières englobe les sommets du massif de Guéret. La Gartempe, affluent de la Creuse, prend sa source dans la commune de Peyrabout à 629 mètres d'altitude et parcourt 204,6 km. La forêt de Chabrières s'étend sur plus de 2 000 ha et comprend d'importants chaos de roches granitiques dont certains sont classés monuments historiques. Deux puits s'élèvent depuis la forêt de Chabrières, le puy de Maupy à 683 m et le puy de de Gaudy à 651 m. La présence de nombreux lieux touristiques (les Loups de Chabrières, le Labyrinthe des Monts de Guéret...) et de sites classés en fait un lieu très fréquenté. **L'enjeu est fort.**

Les plantations mixtes entre feuillus et résineux occupent l'ensemble des sommets et ferment considérablement les points de vue mais des visibilitées partielles en direction de la ZIP depuis les points les plus hauts sont possibles. **La sensibilité de ce site est donc très faible.**



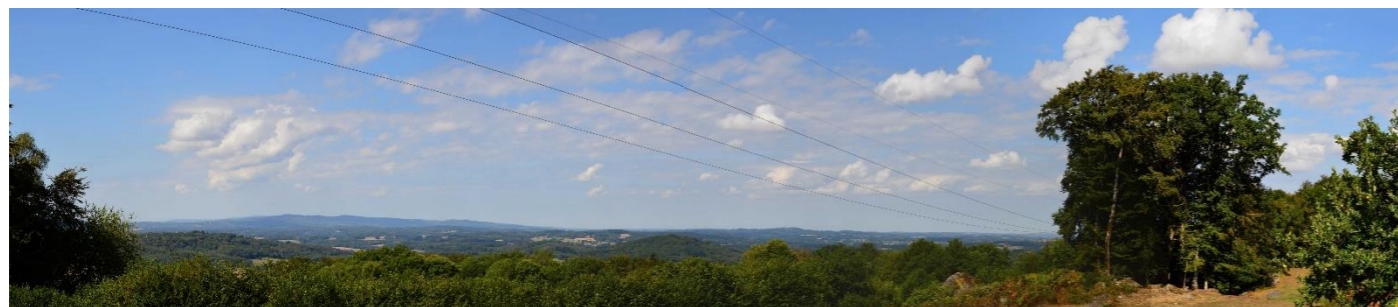
Photographie 30 : La Gartempe à Saint-Victor-en-Marche



Photographie 31 : Site des pierres-civières dans la forêt de Chabrières

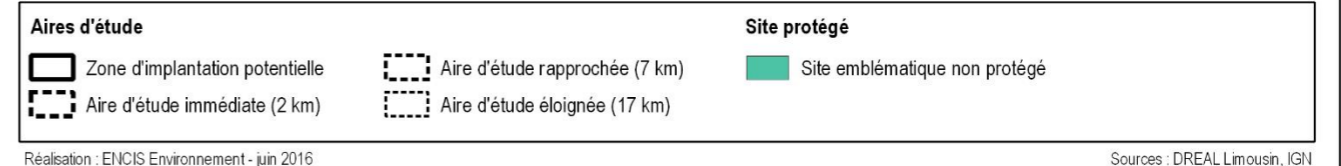
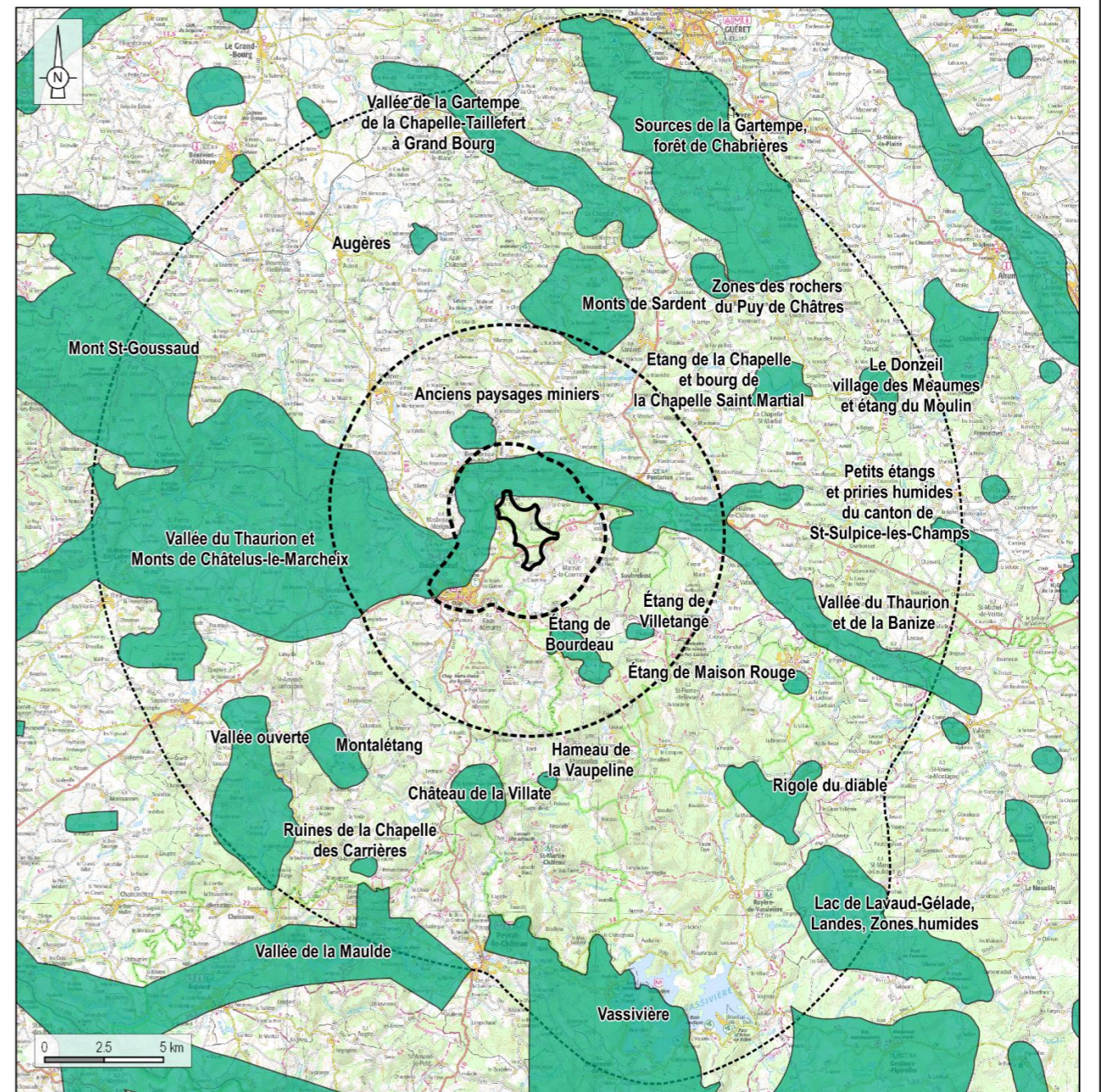
- **Monts de Sardent** : Ils constituent un ensemble de puy allant de 568 m à 662 m découpés par un réseau hydrographique secondaire et diffus. **L'enjeu est modéré.**

Les boisements limitent les vues sur la ZIP. La plupart des ouvertures visuelles est concentrée dans les fonds de vallons au niveau de petites prairies au sud du site mais reste en partie filtrée par la végétation. Des visibilitées sont également envisageables au niveau du hameau de Pleine Faye ente le Puy Lavaud et le Puy de l'Age. **La sensibilité de ce site est donc très faible.**



Photographie 32 : Vue sur la partie sud des monts de Guéret et les monts d'Ambazac depuis le mont Sardent

Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée



Carte 19 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

Inventaire des sites emblématiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
Site emblématique	23-87	ARÉNNES, CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, SAINT-GOUSSAUD, JABREILLES-LES-BORDES, LAURIÈRE, SAINT-SULPICE-LAURIÈRE	Mont Saint-Goussaud	-	Visibilités possibles depuis le puy de Jouër et également de façon ponctuelle depuis la D62, la D48 et la D48a1.	Modéré	Faible	17,8
Site emblématique	87-23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, SAINT-MARC-À-LOUBAUD, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Site Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour du lac et de la topographie.	Fort	Nulle	16,6
Site emblématique	23	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	Petit étangs et prairies humides du canton de Saint-Sulpice	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	15,7
Site emblématique	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMONT-DU-LAC	Vassivière	Site en partie inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Fort	Nulle	14,7
Site emblématique	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, SAINT-JULIEN-LE-PETIT, SAINT-MOREIL	Vallée de la Maulde	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Modéré	Nulle	14,6
Site emblématique	23	LE DONZEIL, SOUS-PARSAT	Le Donzeil, village des Meaumes et étang du Moulin	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Modéré	Nulle	14,2
Site emblématique	23	SAINT-PIERRE-CHÉRIGNAT, SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE, SAUVIAT-SUR-VIGE	Vallée de la Vige et forêt d'Épagne	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Faible	Nulle	13,9
Site emblématique	23	SAINT-MOREIL	Ruines de la Chapelle des Carrières	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Faible	Nulle	13,8
Site emblématique	23	SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, SAINT-CHRISTOPHE, SAVENNES, SARDENT, MAISONNISSES, LÉPINAS, SAINT-YRIEX-LES-BOIS, PEYRABOUT, SAINTE-FEYRE, GUÉRET	Sources de la Gartempe et forêt de Chabrières	Site partiellement classé	Visibilités partielles possibles depuis les points les plus hauts mais très limitées par la végétation.	Fort	Très faible	12,5
Site emblématique	23-87	CHEYSSOUX, SAUVIAT-SUR-VIGE, AURIAT, SAINT-MOREIL, SAINT-PRIEST-PALUS, SAINT-AMAND-JARTOUDEIX	Vallée ouverte	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Faible	Nulle	12,21
Site emblématique	23	LE MONTEIL-AU-VICOMTE, SAINT-PIERRE-BELLEVUE, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, SAINT-YRIEX-LA-MONTAGNE	Rigole du diable	Site inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Modéré	Nulle	11,7
Site emblématique	23	MAISONNISSES, SARDENT	Zones des rochers du Puy de Châtres	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	11,5
Site emblématique	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Étang de Maison Rouge	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	11,2
Site emblématique	23	SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-VICTOR-EN-MARCHE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, SAINT-SYLVAIN-MONTAIGUT, MONTAIGUT-LE-BLANC	Vallée de la Gartempe (de la Chapelle-Taillefert à Grand-Bourg)	Site partiellement inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du massif de Guéret.	Modéré	Nulle	11,2
Site emblématique	23	AUGÈRES	Augères	-	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Faible	Nulle	10,6
Site emblématique	23	SAINT-PRIEST-PALUS, SAINT-MOREIL, SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE	Montalétang	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	10,2
Site emblématique	23	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL, LÉPINAS	Étang de la Chapelle et bourg de la Chapelle Saint-Martial	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	9,8
Site emblématique	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Hameau de Vaupeline	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	8,7
Site emblématique	23-87	SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE, SAINT-MARTIN-CHÂTEAU, PEYRAT-LE-CHÂTEAU	Château de la Villate	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	8,6
Site emblématique	23-87	SAINT-DIZIER-LEYRENNE, CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, MONTBOUCHER, SAINT-AMAND-JARTOUDEIX, SAINT-PIERRE-CHÉRIGNAT, SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE, LES BILLANGES,	Vallée du Thaurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	-	Visibilités partielles possibles autour du hameau du Theil sur la commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine.	Modéré	Très faible	7,1
Site emblématique	23	BANIZE, CHAVANAT, LE MONTEIL-AU-VICOMTE, VIDAILLAT, LA POUGE, SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	Vallée du Thaurion et de la Banize	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	7,1
Site emblématique	23	SARDENT, SAINT-ÉLOI, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, JANAILLAT	Monts de Sardent	-	Visibilités très ponctuelles depuis le sud du mont de Sardent et le hameau de Pleine-Faye.	Modéré	Très faible	6,6

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

3.2.3.1 Description générale

La Creuse propose une offre touristique principalement basée sur les loisirs de plein air. Châteaux, parc animalier, jardin, sites naturels, fermes et villages de caractères sont les composants du charme et de la richesse régionale.

3.2.3.2 Description des sites touristiques les plus importants et les plus sensibles

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou les éléments à sensibilité très faible à faible.

Les sites les plus importants sont : le lac de Vassivière et ses bases nautiques ainsi que le Centre International d'Art et du Paysage, le lac de Lavaud-Gelade, le labyrinthe des Monts de Guéret, le parc animalier des Loups de Chabrières, la forêt de Chabrières et la cascade des Jarrauds.

- **Lac de Vassivière et ses bases nautiques** : Le lac de Vassivière est l'un des premiers touristiques du Limousin et avec plus de 1 000 ha d'eau, il est considéré comme une station balnéaire et relève d'ailleurs de la loi littorale. Le site comprend plusieurs plages, ports et bases nautiques. De nombreuses activités sont proposées telles que la voile, le canoë, le paddle, le ski nautique ou l'accrobranche... Il est également possible de pratiquer la pêche, le VTT ou encore la randonnée. Un chemin pédestre longe le lac sur 30 km et un sentier d'interprétation de 2,5 km permet de découvrir la lande du puy de Croix. Des bateaux-taxis gratuits permettent de se promener gratuitement sur le lac. Le site accueille plusieurs festivals lors de la saison estivale. Enfin, l'offre d'hébergement est conséquente autour du secteur de Vassivière (gîtes, campings ou centres de vacances). **Ce site présente un enjeu fort.**

*Le lac est entouré de boisements et de sommets dont le plus haut culmine à 777 m au niveau du bois de Crosas. Les vues depuis le site sont fermées. **La sensibilité du site est nulle.***

- **Le Centre International d'Art et du Paysage** : Situé sur île de Vassivière, il a été construit en 1991 par les architectes Aldo Rossi et Xavier Fabre. Trois expositions annuelles sont programmées sur l'art contemporain et des conférences, des projections et des débats sont organisés régulièrement. Le bâtiment se compose d'un phare en forme conique accolé à une grande galerie rectiligne. À l'extérieur, soixante-quatre sculptures en bois sont exposées et accessibles au public entre forêt, prairies et bord du lac. Dans l'ancien château, un espace dédié aux artistes leur offre la possibilité de consacrer du temps à la réflexion et à l'expérimentation. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Comme pour l'ensemble du lac, les boisements qui entourent l'île et le relief du plateau de Vassivière ferment les vues et aucune visibilité en direction de la ZIP n'existe. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle***

- **Le Labyrinthe géant des monts de Guéret** : C'est un parc de loisirs de plus de 6 hectares. C'est le plus grand labyrinthe végétal permanent au monde en tant que parc de loisir. Le site propose également de nombreuses activités de loisirs en plein air. Le parc accueille environ 20 000 personnes par an (*source : www.labyrinthe-gueret.fr*). **L'enjeu de ce site est fort.**

*Sa situation à l'est du massif des monts de Guéret ne permet aucune visibilité sur la ZIP. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle.***



Photographie 33 : Le labyrinthe des monts de Guéret (*source : www.labyrinthe-gueret.fr et www.tourisme-creuse.com*)

- **Le lac de Lavaud-Gelade** : Au cœur du plateau des Millevaches, il est l'un des plus grands lacs de la Creuse après celui de Vassivière. Contrairement à ce dernier, aucun aménagement lourd n'a été construit sur le site et il garde un caractère sauvage. Deux aires naturelles de camping sont aménagées au bord du lac ainsi qu'une plage. Plusieurs activités sont possibles sur ce site : pêche, voile, canoë-kayak et baignade (non surveillée). **L'enjeu de ce site est fort.**

*Les vues lointaines sont fermées par la végétation dense et les collines qui entourent le lac. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle.***

- **Les Loups de Chabrières (parc animalier)** : Il est fréquenté par 45 000 personnes chaque année et permet la découverte de cet animal sauvage. Au cœur de la forêt de Chabrières, le site se compose d'un parcours ponctué de points d'observation. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Le parc est inséré dans une forêt dense, au sein des monts de Guéret et aucune vue vers la ZIP n'est envisageable depuis le parc en lui-même. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle.***

- **La forêt de Chabrières** : Elle représente un haut lieu de promenade, d'activités sportives et ludiques et de sylviculture, de plus de 2 000 ha. Elle rassemble de nombreux chaos granitiques dont certains classés à l'inventaire du patrimoine des monuments historiques, attire chaque année de nombreux touristes. Depuis maintenant quelques années, un festival sur le thème de la forêt est organisé autour de ce site. **L'enjeu est fort.**

*La densité du boisement ne permet aucune vue en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle.***



Photographie 34 : Vue sur la forêt de Chabrières

- **La cascade des Jarrauds** (cf. 3.2.2.3) attire chaque année une moyenne de 10 000 personnes (source : ressources-tourismecreuse.fr). Un circuit pédestre de 1,1 km aller-retour permet de se rendre sur le site. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Le relief des puys de Chante gris et du puy de Faux ferme les perspectives lointaines depuis les points de vue de Saint-Martin-Château et du Monteil. Sur le reste du site les vues sont également fermées par la végétation. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est nulle.***



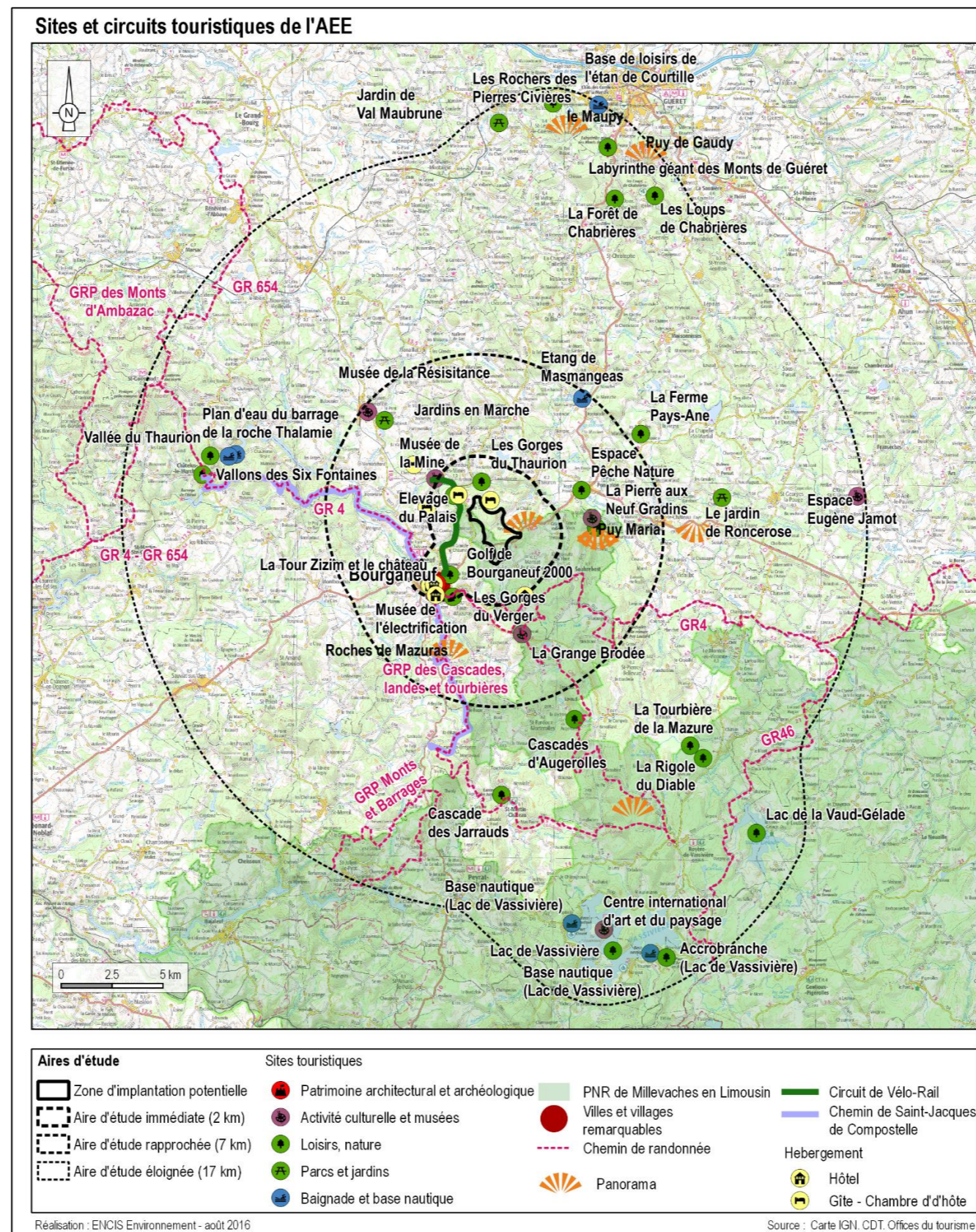
Photographie 35 : Cascade des Jarrauds (source : www.tourisme-creuse.com et www.ot-bourganeuf.com)

- **GR4 (en partie Saint-Jacques de Compostelle)** : Sur cette portion, le GR passe par le mont de Jouër puis rejoint Châtelus-le-Marcheix à l'ouest de l'aire d'étude. Sur cette portion, il est emprunté par la Voie de Rocamadour qui constitue une alternative au chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Au sud-est, il traverse la vallée de la Banize et se dirige vers Aubusson. **L'enjeu de ce site est modéré.**

*Sur l'AEE, les visibilitées depuis le GR4 en direction de la ZIP se concentrent essentiellement sur le mont de Jouër. Sur le reste de son tracé, le relief prononcé des monts de Châtelus-le-Marcheix puis du pays de Vassivière associé à un contexte boisé dense ferment les vues lointaines. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est faible.***

- **GRP des cascades, landes et tourbières** : Ce chemin de découverte forme une boucle et rejoint le GR4. Sur l'aire d'étude éloignée, il passe par les villages de Saint-Junien-la-Brégère, Saint-Martin-Château et Royères-de-Vassivière. **L'enjeu de ce site est modéré.**

*Sa traversée du pays de Vassivière au relief accidenté et occupé par de nombreux boisements ne permet pas de vues en direction de la ZIP, à l'exception du passage au niveau des landes d'Augerolles où le paysage est plus ouvert. **La sensibilité de ce site vis-à-vis de la ZIP est très faible.***



Carte 20 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude éloignée

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection - Label	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
Loisirs, nature	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Accrobranche du Lac de Vassivière	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	21,0
Baignade et base de loisirs	87-23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Base nautique du Lac de Vassivière	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Fort	Nulle	20,1
Baignade et base de loisirs	23	GUÉRET	Base de loisirs de l'étang de Courtille	-	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nulle	20,1
Loisirs, nature	87-23	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMONT-DU-LAC, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Lac de Vassivière	Site en partie inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nulle	19,8
Loisirs, nature	23	SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS	Les Rochers des Pierres Civières	Classé	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nulle	19,6
Activité culturelle et musées	23	BEAUMONT-DU-LAC	Centre International d'Art et du Paysage	-	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Fort	Nulle	18,7
Parc et jardin	87	LA BRIONNE	Jardin de Val Maubrun	Jardin remarquable	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nulle	18,3
Loisirs, nature	23	GUÉRET	Labyrinthe des Monts de Guéret	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nulle	18,2
Loisirs, nature	23	SAINT-MARC-À-LOUBAUD, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nulle	18,2
Baignade et base de loisirs	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Base nautique du Lac de Vassivière	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Fort	Nulle	18,0
Loisirs, nature	23	GUÉRET	Les Loups de Chabrières	-	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Fort	Nulle	17,1
Activité culturelle et musées	23	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	Espace Eugène Jamot	-	Aucune visibilité en raison du contexte bâti.	Faible	Nulle	16,7
Loisirs, nature	23	GUÉRET	La forêt de Chabrières	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nulle	16,1
Chemin de randonnée	23	CC BÉNÉVENT-GRAND-BOURG	GR654	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	16,1
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GR46	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	15,5
Loisirs, nature	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, MONTEIL-AU-VICOMTE	La Rigole du Diable	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	13,8
Loisirs, nature	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Vallons des Six Fontaines	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	13,1
Loisirs, nature	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, SAINT-DIZIER-LEYRENNE	Vallée du Thaurion	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nulle	12,9
Loisirs, nature	23	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	La Tourbière de la Mazure	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	12,9
Baignade et base de loisirs	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Plan d'eau du barrage de l'étroit	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	12,0
Baignade et base de loisirs	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Plan d'eau du barrage de la roche Thalamie	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	11,7
Chemin de randonnée	87	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	GRP Monts et Barrages	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nulle	11,6
Loisirs, nature	23	SAINT-MARTIN-CHÂTEAU	Cascade des Jarrauds	Site inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Fort	Nulle	10,9
Parcs et jardins	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Le jardin de Roncerose	-	Aucune visibilité en raison de la topographie	Faible	Nulle	10,0
Loisirs, nature	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Cascade d'Augerolles	Site classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Modéré	Nulle	8,1
Loisirs, nature	23	SARDENT	La Ferme Pays Âne	-	Aucune visibilité en raison de la densité de la végétation et de la trame bâtie.	Modéré	Nulle	7,6
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GR4 (chemin Saint-Jacques de Compostelle)	-	Visibilités depuis le Mont de Jouër.	Modéré	Faible	7,1
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GRP des cascades, landes et tourbières	-	Visibilité au sud-est de Saint-Pardoux-Mortierolles au niveau des Landes d'Augerolles.	Modéré	Très faible	7,1

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'AE

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 7 km autour de la ZIP.

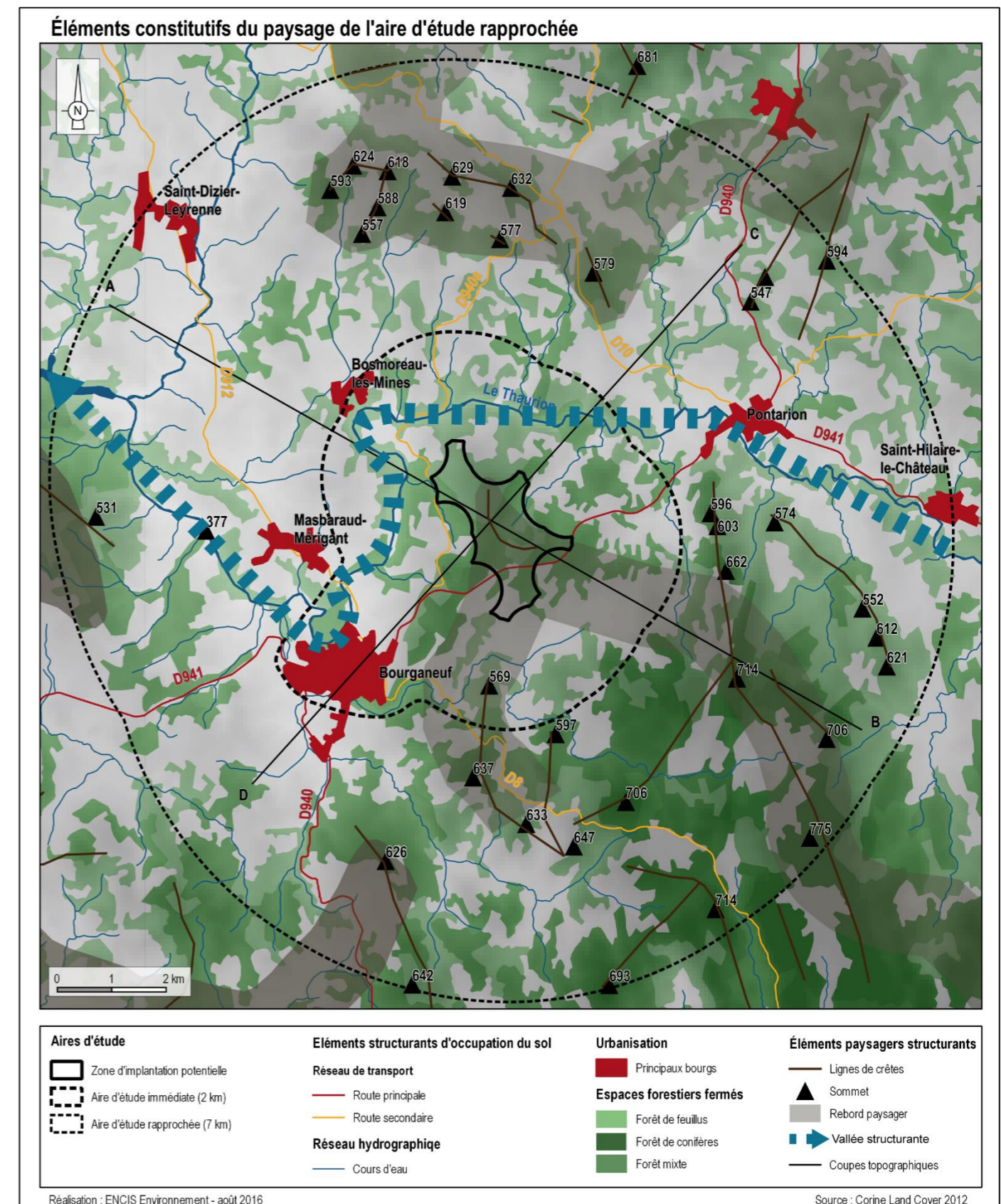
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc.. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

L'aire d'étude rapprochée se trouve sur une zone de rebord paysager, au passage d'une succession de puits élevés à un plateau vallonné. La vallée du Thaurion serpente dans l'aire d'étude rapprochée d'est en ouest. Elle marque une limite naturelle entre le pays de Vassivière très boisé et au relief prononcé au sud et le massif de Guéret au nord qui laisse ensuite place au plateau de Bénévent. Le point le plus bas de cette aire d'étude se situe dans le fond de vallée du Thaurion vers Masbaraud-Mérignat, à 377 m. Le Thaurion modèle le relief à l'est et à l'ouest de l'AER et constitue avec ses nombreux affluents, un réseau hydrographique dense.

Le sud de l'aire d'étude rapprochée est occupé par une succession de puits dont les versants et les sommets sont colonisés par un ensemble de forêts de résineux et de feuillus. Cette zone est très peu urbanisée et l'habitat présente une forme groupée de quelques dizaines d'habitations. Les échappées visuelles au travers de cette végétation abondante sont rares et le regard butte sur cet écran végétal. Ce secteur comprend le point culminant de l'AER qui s'élève à 755 m dans la partie septentrionale du pays de Vassivière, au sud-est de l'AER.

Depuis le nord-est, la ligne de faite du Mont de Transet se détache dans l'horizon, c'est notamment le cas à Saint-Dizier-Leyrenne ou sur les hauteurs de Bosmoreau-les-Mines. Elle se distingue également depuis les points hauts de l'AER quand ces derniers proposent des vues détachées comme au sommet du site des Roches de Mazuras au sud-est de l'aire d'étude.



Carte 21 : Structures paysagères à l'échelle de l'aire rapprochée